



JOURNAL OFFICIEL

District Seine & Marne

SOMMAIRE

- Agenda
- PV du Comité Directeur du 30.01.25
- Infos PV Commission Discipline du 13.03.25 et 19.03.2025
- Extrait PV Comité D'appel Chargé des Affaires Courantes du 18.03.25
- PV Commission de Prévention Médiation & Education du 14.03.25 et 19.03.25
- PV Commission des Statuts et Règlements du 18.03.25
- PV Commission d'Arbitrage - section administrative du 13.03.25
- PV Commission d'Organisation des Compétitions du 18.03.25
- PV Commission d'organisation des Compétitions du 20.03.25
- PV FAFA du 13.03.25
- PV Commission restreinte Football d'Animation du 20.03.25 et 21.03.25
- Page Technique

Plateaux U9F

- Retrouvez dans ce numéro
- Plateaux 9F du 22.03.25 et 29.03.25

FILLOFOOT U7F

- Retrouvez dans ce numéro
- FILLOFOOT du 29.03.25

FESTIFOOT

- Retrouvez dans ce numéro :
- Festifoot U6-U7 29/03/25
 - Festifoot U8-U9 du 22/03/25 et 29/03/25

REJOIGNEZ NOS COMMISSAIRES !!

Vous êtes désireux de vous investir en tant que commissaire du District, vous souhaitez mettre vos compétences et votre expérience au service de l'intérêt général, vous avez de la disponibilité, n'hésitez pas à postuler pour intégrer, par exemple, l'une des commissions ci-dessous :

- **Commission des Terrains et Installations Sportives** (visite des sites selon un planning établi à l'avance pour vérifier la conformité des installations et être en capacité de se déplacer sur tout le département)
- **Commission d'Organisation des Compétitions** (réunion hebdomadaire en après-midi pour assurer la gestion des compétitions)

Pour toutes ces commissions, une maîtrise des outils informatiques est indispensable.

Les candidatures sont à adresser par mail : direction@seineetmarne.fff.fr

DEVENEZ DELEGUE OFFICIEL DU DISTRICT

Le District de Seine-et-Marne poursuit le développement de son projet de déploiement de délégués officiels sur les matches.

Représentant de l'instance départementale, le Délégué est désigné officiellement par le District sur tout type de compétition.

Il veille spécialement à l'application des règlements de la compétition et est le facilitateur de l'organisation et du bon déroulement d'une rencontre.

être en capacité de se déplacer sur tout le département et avoir une maîtrise des outils informatiques.

Les candidatures sont à adresser par mail : direction@seineetmarne.fff.fr



DERNIER RELEVÉ COMPTA

Le relevé N°53 au 20.03.2025 a été édité et est téléchargeable sur FOOTCLUBS.

Date d'échéance de paiement : **le vendredi 11 avril 2025**

Ce relevé peut être réglé au District par chèque envoyé à MONTRY, par virement (mettre N° du club en libellé) ou par prélèvement avec votre accord

TIRAGES COUPES

Retrouvez dans ce numéro le tirage de la coupe critérium féminin SENIORS, U15F et U18F et la coupe 77 U18F visible sur Footclubs et le site internet du District

Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.

RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures

- le dimanche de 9 heures à 18 heures

Permanence du weekend des 22 & 23 mars 2025



Mme Christiane CAU
06.43.70.72.10

Agenda du District

MONTRY

COMMISSION

Lundi 24 mars 2025

Commission d'Appel Disciplinaire

18h30

Mardi 25 mars 2025

Commission des Statuts et Règlements

18h00

Jeudi 2 mars 2025

Commission d'Organisation des
Compétitions

14H00

LE MEE S/SEINE

COMMISSION

Mercredi 26 mars 2025

Commission de Discipline

16H00

A LESIGNY

COMMISSION

Lundi 24 mars 2025

Commission Foot Animation

19H30

Point Comm'

Mars 2025



Coupe 77 de Futnet

- Samedi 31 mai
- 13h – 18h
- Stade du Moulin à Vent – Thorigny-sur-Marne

Venez découvrir et participer à la Coupe 77 de Futnet ! Un événement unique mêlant technique, agilité et spectacle. Ne manquez pas cette journée dédiée au futnet !

Infos & inscriptions :

- Tony Dos Santos Alves – 06 87 57 80 37
- tdossantos@seineetmarne.fff.fr



Le 11 mars 2025, nous étions réunis au siège de notre partenaire Crédit Agricole Brie Picardie, à Marne-la-Vallée, pour une soirée dédiée au développement et à l'accompagnement de nos clubs.

Lors de cet événement, plusieurs dotations ont été attribuées :

- Label FFF
- Label Départemental « Club Inclusif »
- Équipements pour les clubs de FUTSAL disposant de licencié(e)s Jeunes
- Équipements pour les Sections Sportives

Félicitations aux clubs récompensés pour leur engagement et leur travail quotidien au service du football en Seine-et-Marne ! Un grand merci à eux pour leur présence et leur dynamisme.

Nous remercions également Philippe COLLOT (Président du District de Football de Seine-et-Marne), Julien MULLER (Directeur d'agences Bailly-Romainvilliers) et Bouchra FENZAR-RIZKI (Vice-présidente chargée des Sports au Conseil Départemental de Seine-et-Marne) pour leurs interventions enrichissantes.

Le samedi 8 mars 2025, à l'occasion de la Journée de la Femme, nos joueuses se sont retrouvées pour une journée placée sous le signe du football, du partage et de la découverte !

Au programme :

- Rencontres et défis sur le terrain
 - Initiation au futnet
 - Découverte de l'arbitrage
 - Échanges inspirants avec des personnalités du football féminin pour découvrir d'autres rôles (dirigeantes, arbitres, éducatrices...)
 - Mini-jeux futs : morpion géant, défis 2v2 et bien plus encore !
 - Magnifiques lots à gagner lors de la tombola
- Merci aux clubs suivants pour les magnifiques maillots : @parisc_feminines @fcf91_feminines @psg_feminines @hacfeminines



Philippe Collot et Jean-Marie Renaud adressent un immense merci à leurs invités d'honneur pour leur présence et leur soutien.



Finale Futsal Espoirs

- U9 – Gymnase de la Chevée (Saint-Soupplets)
- U11 – Gymnase Gérard Fourcher (Châtelet-en-Brie)
- U13 – Gymnase des Templiers (Coulommiers)

Les jeunes talents sont prêts à en découdre pour le titre ! Venez les soutenir et vibrer au rythme du futsal !



Rejoignez-nous!

Le Point
Comm'

Mars 2025



[Cliquez ici](#)



[Cliquez ici](#)



[Cliquez ici](#)



FINALES FUTSAL ESPOIRS

FUTSAL ESPOIRS

FINALE

CATÉGORIE U9



DIMANCHE 13 AVRIL 2025

GYMNASE DE LA CHEVÉE
77165 SAINT SOUPLETS



FUTSAL ESPOIRS FINALE

CATÉGORIE U11



SAMEDI 12 AVRIL 2025

GYMNASE GÉRARD FOURCHER
77820 CHATELET EN BRIE



FUTSAL ESPOIRS FINALE

CATÉGORIE U13



DIMANCHE 13 AVRIL 2025

**GYMNASSE DES TEMPLIERS
77120 COULOMMIERS**





Comité Directeur

PROCES VERBAL du 30 janvier 2025 - 18h30 à Montry

Présidence : Philippe COLLOT.

Secrétaire : Jean-François DIDIER.

Présents : - Christiane CAU - Isabelle CHILARD - Dominique DA ROCHA - Cédric GUILLOSO - Laurent HERPE - Monique MACHO - Franckie MESSAOUD - Farid RAACH - Abdelhak RAJI - Jean-Marie RENAUD - Gilles TANNIER - Ludovic VANTYGHEM - Gérard VIVES.

Excusés : Pierre BILLARD - Bernard MARMION - Jean-Paul PEYRIN.

Assistent : Marie CANOLLE (CTD-PPF) - Fabien EL MKELLEB (Président de la CDA) - Nicolas MAKSYMIUK (Directeur Administratif).

1. Ouverture de la séance

Philippe COLLOT ouvre la séance de travail en remerciant les membres de leur présence.

Il informe le Comité Directeur des cartes de vœux reçues des instances pour la nouvelle année et leur transmet, en retour, les meilleurs vœux du District.

Il remercie également le comité de s'être prononcé rapidement pour valider les sites retenus pour l'organisation des Finales Départementales 2025, ce qui va permettre aux clubs organisateurs de s'organiser très en amont.

Il revient sur l'audition de la Commission des Affaires culturelles et sportives de l'Assemblée Nationale, à laquelle il a participé ce jour et informe les membres du Comité des différents points qui ont été abordés.

2. Approbation du PV de réunion du Comité Directeur du 20/12/2024. Relevé de décisions de la Réunion de Bureau du 17/01/2025

Le PV du 20/12/2024, transmis au préalable à tous les membres, est approuvé à l'unanimité.

Philippe COLLOT rappelle que le Relevé de décisions de la Réunion de Bureau du 17/01/2025 a été transmis en amont à tous les membres du CD et revient sur quelques points du document. Il précise que certaines propositions du Bureau seront abordées lors de cette réunion et soumises à l'approbation du CD.

3. Informations FFF-LPIFF-Instances-Institutions

• LFA / FFF

Visioconférences et webinaires pour les instances et les clubs au 1^{er} trimestre 2025

Instances

- Généralisation de l'interface « Foot Animation & Loisirs » à destination des clubs.
- Présentation de la Campagne « Stop aux violences et discriminations »
- Campagne ANS / PSF 2025.

Clubs

- Emploi et insertion professionnelle.
- Présentation des formations en apprentissage.
- + tous les thèmes repris pour les instances.

• LPIFF

Philippe COLLOT revient sur les principaux points abordés lors de la réunion du CD LPIFF du 27/01/2025.

Effectif : la LPIFF enregistre un effectif de 315 874 licenciés, soit une baisse de 2238 licences (- 0,3%).

Dotations offertes aux clubs : 728 clubs ont été dotés au cours de 5 sessions de remise.

Élections Collèges des Présidents de Ligue et District : Antonio TEXEIRA (Président de la Ligue du Centre Val de Loire) et Philippe GALLE (Président du District d'Indre et Loire) ont été élus respectivement Président du Collège des Présidents de Ligue et Président du Collège des Présidents de District. Ils siégeront au BELFA, comme Yann LEROY (Président de la Ligue du Grand Est) et Jean-Jacques GAZEAU (Président du District de la Vendée).

Accompagnement Juridique des Districts : la LPIFF le financera pour chaque District.

CTR FUTSAL : Théodore TINBOUSSAINT a été recruté comme CTR FUTSAL.

BEACH SOCCER : un interligue sera organisé en IDF le 22/06/2025.

Audition Assemblée Nationale : la LPIFF a été invitée à participer à une audition flash de la Commission des Affaires culturelles et sportives dans le cadre du communautarisme et de l'islamisme dans le football.

FIFA : certains dossiers arrivent en commission régionale alors qu'ils ne sont pas éligibles ou incomplets.

Commission Outre-Mer : constitution d'une nouvelle commission via un Groupe de Travail qui a pour objectif de fixer un nouveau cadre dans les équipes à engager en Coupe Inter-Dom.

Mouvement dans les commissions régionales : à noter l'intégration de Franck LECOURT en Commission Régionale des Statuts et Règlements.

Situation Financière des Clubs : 55,4% des clubs sont encore débiteurs au 24/01 dans le cadre du relevé du 31/12/2024. Le Comité Directeur décide l'application des dispositions réglementaires à compter du 13/02/2025.

4. La Vie du District

• Agenda – Planning des activités

31/01 - 01/02 : réunion du Secteur n°2 de l'ANPDF.

13/02 : réunion du Bureau en visioconférence.

25/02 : réunion du Bureau en visioconférence.

04/03 : journée de remise des LABELS et des dotations clubs FUTSAL.

07/03 : réunion du CD77 au Mée sur Seine.

• Gestion Sociale

Ludovic VANTYGHM effectue un point sur le recrutement de stagiaires pour une durée de 2 mois. Par ailleurs, la phase de recrutement d'un Alternant Juridique pour la Saison 2025/2026 va débuter prochainement. Il informe également de la visite de la médecine du travail sur le site du Mée sur Seine, qui précise dans son rapport la nécessité de la formation « Gestes et Postures ».

• Évolution de l'effectif licenciés 2024/2025

Le District enregistre un effectif, à date, de **47 552 licenciés**, soit une diminution de **127 licences (-0,27%)** vs 2023/2024.

- 28 261 renouvellements (26 299 en 23/24)
- 5237 mutations (5154 en 23/24)
- 14 054 nouvelles. (16 226 en 23/24)

Analyse vs 2023/2024 à date

SEN Masculins	-166	-0,018%
Jeunes (14/18) Masculins	+19	+0,24%
Foot Animation Masculins	-476	-2,49%
SEN Féminines	+31	+6,03%
Jeunes (14/18) Féminines	-47	-3,62%
Foot Animation Féminines	-209	-11,67%
Dirigeants	+257	+5,97%
Arbitres	+16	+5,80%
Éducateurs	+99	+11,86%

• **Plan d'Actions 2024/2028 - Point sur les actions en cours**

Évolution de l'organisation des Finales Départementales à 11

Cédric GUILLOSO présente au Comité Directeur le projet visant à rendre l'organisation plus attrayante par la mise en place d'une nouvelle planification des matches ainsi que d'un protocole plus précis et plus festif. Les membres le remercient pour le travail réalisé et l'invitent à finaliser la partie budgétaire avec le Trésorier Général en vue d'une validation globale.

Lutter contre les violences et incivilités

Franckie MESSAOUD présente au Comité Directeur une action de prévention visant à sensibiliser tous les acteurs d'un match de football. L'objectif serait de proposer une communication à tous les clubs par le biais d'un panneau à apposer aux abords du terrain, rappelant les bonnes attitudes de fair-play à adopter. Décision est prise de poursuivre la réflexion, notamment sur le mécanisme d'attribution qui pourrait être mis en place.

• **Affaires financières**

Locaux du Mée sur Seine

Jean-Marie RENAUD informe le Comité Directeur de l'évolution du dossier depuis la Réunion du Bureau du 17/01/2025.

Accompagnement des Clubs

Label Club Inclusif : le Comité Directeur examine et valide la proposition d'attribution formulée par la Commission Nouvelles Pratiques et Para-Foot pour le club de **BRIE EST FC**.

Rappel des critères d'éligibilité

Signer une convention entre la structure et le club support.

Identifier et formaliser un projet par écrit d'accueil du public (séances spécifiques ou en inclusion).

Planifier sur une saison sportive, a minima, 15 séances (avec un « prorata temporis » pour les clubs qui s'engagent en cours de saison).

Accueillir à minima 10 personnes en situation de handicap.

*Inciter la structure à licencier les adhérents avec une licence « Foot Loisirs »
Participer aux réunions d'informations, sensibilisation, formation.
Participer aux actions et opérations, notamment les différents rassemblements organisés par le District.*

Informations complémentaires

*Le label s'obtient en fin de saison après analyse du travail réalisé sur la base du projet de début de saison.
La validation du Label est de 1 an renouvelable.
L'accompagnement, le suivi et le contrôle du District sont réalisés par un technicien salarié dédié à cette mission.*

Futsal : le Comité Directeur valide l'octroi d'une dotation spécifique aux 14 clubs disposant des licenciés « jeunes ».

Sections Sportives : le Comité Directeur valide l'attribution d'une dotation pour les 3 nouvelles sections créées cette saison identique à celle fournie en 2023/2024 et un complément de dotation en ballons aux autres sections existantes.

Subventions / Partenariats

Philippe COLLOT informe le Comité Directeur de la tenue d'une réunion le 27/01/2025 avec le partenaire du District : Crédit Agricole Brie Picardie. L'objectif était de confirmer leur engagement et de dessiner les contours des actions qui pourraient être menées en 2025. La soirée de remise des labels se tiendra le 11/03/2025 à l'Espace OSMOSE de CHESSY.

• **Affaires sportives**

Clubs labellisés 2024/2027

Le Comité Directeur félicite les clubs qui ont obtenu un label pour la période 2024/2028 :

ELITE	OR
CS MEAUX ACADEMY US TORCY PVM	ENT FEMININE SUD SEINE/MARNE VAUX LE PENIL - LA ROCHETTE
EXCELLENCE	ARGENT
BRIARD SC CPS PROVINS CS DAMMARTIN FC OZOIR 77 VAL DE France FOOTBALL VILLEPARISIS USM	SC BRIARD VARENNES FC VILLEPARISIS USM
ESPOIRS	BRONZE
BRIE FC COULOMMIERS BRIE FC COUNTRY FOOTBALL PAYS CRECOIS FC QUINCY VOISINS FC ST MARD AS ST THIBAULT FC TRILPORT US UMS PONTAULT US ROISSY EN BRIE	AS CHAMPS SUR MARNE CA COMBS LA VILLE COUNTRY FOOTBALL ENTENTE FOOTBALL PAYS FONTAINEBLEAU ESPOIR FEMININS MORET VENEUX SABLONS FC PAYS CRECOIS SAVIGNY LE TEMPLE FC ST MARD AS ST PATHUS OISSERY UMS PONTAULT

Orientation des projets « École Féminines » et « Continuité des Sélections U15F et U16G »

École féminine : le Comité Directeur entérine la proposition du Bureau de donner un nom plus engageant à cette action, de demander au technicien « porteur du projet » de définir plus précisément le contenu de l'accompagnement des participantes et d'accorder la gratuité des modules de formation dispensés dans la continuité du parcours suivi.

Après échange entre tous les membres, il décide de donner le nom de « [École des Ambassadrices du Football Seine et Marnais](#) » au projet et de prévoir une mise en place opérationnelle pour la Saison 2025/2026.

Continuité des Sélections U15F et U16G : le Comité Directeur valide la proposition du Bureau d'une mise en place uniquement pour la partie U15F.

[Interdistricts U14G - U14F - U16G](#)

Le Comité Directeur détermine les Chefs de Délégation sur ces manifestations qui se dérouleront à Morfondé :

- U16 = 18/02/2025 - 13H30 : Christiane CAU
- U14G = 26/02/2025 - 13H30 : Jean-François DIDIER
- U14F = 19/02/2025 - 13H30 : Laurent HERPE

[Finale Départementale « Foot en Marchant »](#)

Sur proposition de l'Équipe Technique Départementale, le Comité Directeur valide la date du 01/03/2025 à 18H00 à l'Urban Soccer de Marne la Vallée.

[Projet Golf Foot](#)

L'Équipe Technique Départementale propose d'organiser l'Open du District jumelée avec une étape du tour régional de l'AFFG avec une jauge maximum de 25 joueurs. Le Comité Directeur donne un accord de principe.

[Demandes des clubs](#)

FC COSMO : sollicite la possibilité d'utiliser les installations sportives du District au-delà de fin janvier. [Compte-tenu des motifs évoqués, le Comité Directeur prolonge le prêt jusqu'au 11/03/2025. Toutefois, compte-tenu de l'utilisation des installations, il ne sera plus possible de prolonger après cette date.](#)

US VAIRES : présente un projet « Sport Étude » pour la catégorie U15. [Le Président du District informe le Comité qu'il recevra le Président du Club pour une présentation plus détaillée de ce projet très ambitieux.](#)

• **Affaires Administratives**

[Commissions / Fonctions](#)

Patricia GUILIANI : fait acte de candidature pour intégrer la Commission Statut et Règlements. [Après avis du Président de la Commission, le Comité Directeur valide la candidature.](#)

Lukombo MATA : souhaite intégrer la Commission d'Information et de Formation. [Après entretien avec l'intéressé, il apparaît que la candidature ne correspond pas au besoin recherché.](#)

[Dossiers en cours](#)

Yacine NAIM : souhaite intégrer la Commission Technique. [Après avis du Président de la Commission, le Comité Directeur valide cette candidature.](#)

Mehmet KARADAG : souhaitent intégrer la Commission Technique. [Demande toujours en attente.](#)

[Formations PSC1 des Services Civiques](#)

Philippe COLLOT informe le Comité Directeur que 35 SC sur 40 convoqués ont suivi cette formation obligatoire. 4 ont été absents excusés et 1 seul non excusé.

[Interface Clubs Foot Animation Loisir](#)

Le Directeur Administratif informe le Comité Directeur de la généralisation de cette application pour les clubs et apporte des précisions sur l'utilisation de celle-ci.

• Informations diverses

CDOS 77

Le Comité Directeur prend connaissance de la date de l'Assemblée Générale du CDOS 77 fixée au 22/03/2025 et valide Ludovic VANTYGHEM comme représentant du District.

Cellule de Veille

Le Directeur Administratif informe les membres du Comité Directeur des points abordés lors de la tenue de la réunion le 23/01/2025.

Point Com'

Le Directeur Administratif informe le Comité qu'un « Point Com' » sur l'actualité du moment sera diffusé chaque semaine dans le journal.

Vie des clubs

Le Comité prend connaissance du dossier, ci-après.

ROISSY EN BRIE : projet de sortie OMS.

5. Courriers reçus nécessitant une information du Comité Directeur

Externe

23/12/2024 : Mairie d'Annet sur Marne. Dégradations des installations.

09/01/2025 : AG CDOS 77 du 22/03/2025. Appel à candidatures.

14/01/2025 : Service Civique FCC.

29/01/2025 : courriers des acteurs du sport aux parlementaires.

FFF/LFA

14/01/2025 : présentation de la campagne « Stop aux violences et aux discriminations ».

15/01/2025 : visioconférences et webinaires pour les Instances et les Clubs.

23/12/2024 : clôture du dispositif « Le Foot entre en Jeu ».

LPIFF

09/01/2025 : convocation Assemblée Générale LPIFF et documents relatifs à celle-ci.

Clubs

30/12/2024 : CS BRAYTOIS. Organisation.

30/12/2024 : FC THORIGNY. Prêt des installations.

03 et 08/01/2025 : FC SERVON. Organisation du club.

08/01/2025 : FC JOUARRE. U15 à 8.

17/01/2025 : US VAIRES. Accompagnement projet.

27/01/2025 : CPS PROVINOIS. Remise des labels.

6. Comptabilité

Gérard VIVES informe le Comité Directeur que la charge de travail est actuellement importante pour la comptabilité, notamment avec la saisie des amendes. Il ajoute que le Relevé Clubs n°52 est presque soldé et que le District est toujours en attente du devis concernant les extincteurs des locaux du Mée. En revanche, le devis pour l'élagage des arbres le long de la RD34 sur le site de Montry a bien été reçu.

7. Technique

Marie CANOLLE présente au Comité Directeur les points, ci-après.

PPF

- U13 : 40 joueurs sélectionnés. Centre de perfectionnement de préparation prévu le 29/01/25.
- U13F : 20 joueuses sélectionnées. Centre de perfectionnement de préparation prévu le 09/04/25.
- U16/14/14F : convocations transmises pour le T2.
- Futsal
 - o U15
 - 77-92 : 1-4
 - 77-93 : 1-0
 - 77-91 : 0-1
 - 4 joueurs en brassage régional
 - o U17
 - 77-92 : 3-3
 - 77-93 : 0-4
 - 77-91 : 5-0
 - 4 joueurs en brassage régional

FMS : présentation du point d'avancement en séance.

Formations : les inscriptions sont en cours.

Labels

- 27 dossiers labels jeunes déposés dans les temps + 3 en retard → 30.
- 20 dossiers labels féminins déposés dans les temps + 1 en retard → 21.
- 6 labels futsal déposés dans les temps.
- 1^{er} passage dans les structures pour des points administratifs sur Janvier-Février.

Schéma DAP : les objectifs pour 2024-2025 ont été fixés par les CTD-DAP et transmis à la Ligue.

Foot Animation

- Proposition de report de la journée du 23/11 au 18/01/25 (date commune FA mixte et féminin) → l'objectif est d'éviter la recherche de rencontres amicales et de proposer plus de pratique (par ailleurs, les matches non reprogrammés officiellement jusqu'alors mais joués ne comptent pas).
- Listes « Excellence » reçues (manque quelques U9).
- Listes « Espoir » à recevoir pour le 31/01/25.
- Observations U6/U7 faites et transmises.
- Le climat se dégrade sur les terrains (demandes de rapports en augmentation) et dehors des terrains.
- FMI peu effectuée et un nombre croissant de FM papier non conforme (équipe en déplacement qui donne sa propre feuille sur criterium, pas d'arbitres, pas de défis ...) → proposition à venir. [Le Comité Directeur rappelle que des dispositions ont été prises à ce sujet.](#)

Féminines

- 59 clubs engagés à date sur « Toutes Foot » pour la partie club. Pour rappel, s'inscrire + faire une action = bon d'achat de 300€ chez Nike pour du matériel pédagogique. De multiples relances ont été faites mais les clubs s'inscrivent peu, malgré la facilité administrative et l'obtention du bon d'achat.
- « Toutes Foot » Départemental : inscription effectuée en ligne pour obtention de l'aide fédérale.
- Point à date sur l'organisation :
 - site ciblé → visite 1^{ère} partie de janvier
 - retour demandé à chaque contributeur pour une avancée significative au 10 janvier
 - présentation du projet effectuée et principe validé par la Commission Féminine

PARA-PRATIQUES

- Une intervention est à l'étude afin de sensibiliser les bénévoles, éducateurs/trices, dirigeants/tes sur ce thème. Une date et un créneau sont à planifier.
- Le Département 77 s'engage à subventionner les clubs qui s'insèrent dans la démarche d'inclusion (clubs ayant une convention avec un établissement de santé).

NOUVELLES PRATIQUES

- Une réunion est prévue à la rentrée avec le Golf de Lésigny et Olivier Selo afin d'évoquer l'Open de Golf Foot.
- Foot en Marchant : 2 clubs sont actuellement intéressés = LE PIN-VILLAVAUDE et SERVON.
- EFOOT : 2 forfaits ont été reçus à date suite à un problème d'abonnement PlayStation et un accès console (Joueuse du CS Meaux et Joueur de Brie Est FC).

8. Arbitrage

Fabien EL MKELLEB informe le Comité Directeur des points, ci-après.

FAR commun 77-94-75.

Observations supplémentaires pour les candidats LPIFF.

En préambule, il adresse un grand merci à chaque membre de la commission pour son investissement quotidien.

A date, 190 arbitres sont opérationnels. Des difficultés à satisfaire les nombreuses demandes d'arbitres sont à noter. En moyenne, 30 à 40 indisponibilités sont enregistrées chaque week-end.

L'Équipe Technique Départementale en Arbitrage (ETDA) s'est rendue le 13/12/2024 à VILLENY pour une réunion d'information sur le rôle du référent arbitre dans le club. Merci au Club et à son président pour leur accueil et le prêt des installations.

Un nouveau logiciel sera expérimenté lors de la FIA « 100 % féminines » qui se déroulera au mois d'avril à Morfondé. La LPIFF a convié un formateur en arbitrage de chaque CDA à participer à la présentation de ce nouveau format de formation.

Un échange entre les participants s'effectue sur les problématiques actuellement rencontrées lors des rencontres FUTSAL.

Activités CDA - Janvier et Février 2025

04/01/2025 : le stage de mi-saison « D1-D2-Assistants » s'est tenu à Montry (45 arbitres présent + 5 CDA). Le test SDS a été mis en place.

09/01/2025 : réunion de la CDA au Mée sur Seine.

11-12-18-19/01/2025 : FIA n°3 à Montry.

17/01/2025 : séance FAR commune à Montry.

25/01/2025 : formation « Arbitre de Club » à Lésigny.

31/01/2025 : réunion CDA à Montry.

07/02/2025 : séance FAR commune à Montry.

08/02/2025 : formation « Arbitre Assistant Club » à Montry.

19/02/2025 : intervention CDA lors du stage jeunes de l'UMS PONTAULT COMBAULT par Service Civique.

22/02/2025 : séance FAR commune à Montry.

28/02/2025 : réunion CDA au Mée sur Seine.

9. Questions diverses / Tour de table

Franckie MESSAOUD

Revient sur l'organisation de la finale U11F/U13F du 08/05/2025. Informe le Comité Directeur de l'organisation par le Club de Pays de Bière d'un loto le 22/04/2025 et invite cordialement les volontaires à venir.

Laurent HERPE

Evoque les craintes de la Commission FUTSAL lors de la création de clubs spécifiques Futsal qui ne font pas partie de structures existantes ou ne présentent pas de garanties d'organisation. Revient sur la 3^{ème} journée du critérium FUTNET à Meaux. Remercie le District pour la remise des Livrets aux jeunes du Foot à l'Ecole à Meaux avec 795 enfants participants sur 4 jours au Five ARENA. Invite les élus à la remise des équipements de la Section Para-foot du CS MEAUX le 04 mars 2025 à Meaux.

Gérard VIVES

Indique avoir récupéré, avec Dominique DA ROCHA, à Morfondé, les dotations « Label » qui seront distribuées le 11 mars 2025.

Jean-François DIDIER

Informe le Comité Directeur que la CDTIS souhaite effectuer une formation de vérification de terrain pour les nouveaux membres sur les installations du District. Informe le CD qu'il va organiser une réunion en présentiel pour les membres de la commission CDPME.

Prochaines réunions

Bureau Directeur : 13/02 et 25/02/2025.

Comité Directeur : 07/03/2025 au Mée sur Seine.

Président de Séance : Philippe COLLOT.

Secrétaire de Séance : Jean-François DIDIER.



Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 13 mars 2025

Le Procès-Verbal du dossier ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

INSTRUCTIONS

**Match 28911518
Dammartin Cs 32 – Croissy Beaubourg 31
Vétérans D2A du 26/01/25**

**Match 28245443
Thorigny – Quincy Voisins
Seniors D2A du 09/02/25**

**Match 29272531
AFPO 21 – Ferté Ss/Jouarre 21
U16 D3C du 02/02/25**



Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 19 mars 2025

Le Procès-Verbal du dossier ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

AUDITIONS

Match 29617548
Dammarie Les Lys Fc 1 – Trilport Usf 1
Seniors Féminines D1 du 25/01/25

Match 29236582
Ozoir FC 77 22 – Vaires Ent. ET C. Us 24
U14 D4C du 08/02/25

INSTRUCTIONS

Match 28246757
Villenoy – ES Brie Nord
Seniors D3A du 09/02/25

REPRISE DE DOSSIER

Match 53121931
Briard SC 21 – Cesson VSD ES 21
Coupe 77 U18 du 02/03/25

Match 28912405
Vaires Ent. Et C Us - Villenoy
Vétérans D3A du 09/03/25

Match 29236593
MCG 23 – Crecy Fc 23
U14 D4C du 08/03/25

Match 28881489
HVS – Vaires Ent. Et C.
CDM D1 du 09/03/25

Match 28247567
Jouy Yvron Es – Fc Villiers St Georges
Séniors D3D du 09/03/25

CHAMPIONNAT

Match 28881496
Pin Villevaude AS Le – St Germain Laval ES
CDM D1 du 16/03/25

Match 28938639
Briard – Mormant
U18 D1 du 16/03/25

Match 28911716
Hericy Vul Sam – Vaux La Rochette
Vétérans D2C du 16/03/25

Match 28913119
Bois Le Roi FC – Ent Arcenciel
Vétérans D3C du 16/03/25

Match 28279305
Briard S.C. – Loing F.C
Séniors D2C du 16/03/25

Match 28246563
Meaux Academy – Mormant FC
Séniors D2B du 16/03/25

Match 28915205
Ozoir Fc – Vaires Ent. Et C U
U18 D2B du 16/03/25

Match 28914449
Crecy Fc – Moret Veneux Sub Fc
U16 D2C du 16/03/25

Match 28281772
Vaires Ent. E C US – Le Mée Sports 21
U14 D1 du 15/03/25

Match 29268001 Match arrêté
St Germain Laval ES 35 – Misy Villeneuve 35
Critérium 45 du 16/03/25

Match 28914259
Pontault Combault Port 21 – Briard SC
U16 D2B du 16/03/25

Match 28913659
Melun 22 – Pays Fontainebleau
U16 D1 du 16/03/25

Match 30171787
Bussy St Georges – US Torcy PVM
U15 Niveau 1 du 15/03/25

Match 28913660
Claye Souilly – Chelles
U16 D1 du 16/03/25

Match 28246992 Match arrêté
Pontault Com USM 2 - Othis
Séniors D3B du 16/03/25

Match 28915296
Servon Fc – CPSP
U18 D2C du 16/03/25

Match 28915298
Loing Fci – Avonnaise US Foot
U18 D2 du 16/03/25

DOSSIERS MIS EN INSTRUCTION

Match 29272761
Bombonnaise AS 21 – Braytois C.S. 21
U16 D3 Poule E du 02/03/25

CONVOCATIONS

Match 30173303
Magny Le Hongre – Mouroux CS1
U15 Niveau 2 A du 08/02/25

MATCH 28913598 (dossier transmis par la Commission SR)
OZOIR 21 – DAMMARIE FC 21
U16 D1 DU 01/12/2024



Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes

PROCÈS VERBAL du mardi 18 mars 2025

EXTRAIT

Président de séance : Cédric GUILLOSO

Secrétaires de séance : Gilles TANNIER

Présents : Isabelle CHILARD – Ludovic VANTYGHM

MATCH 28912395

VILLENY 31 – MOUSSY LE NEUF 31

VETERANS D3A DU 02/02/2025

Appel interjeté par le club de MOUSSY LE NEUF du 10 Février, d'une décision de la Commission des Statuts et Règlements du 04 Février 2025 (publié dans le journal officiel N° 356 du 07 Février 2025), rappelée ci-après :

Match non joué

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le club de MOUSSY a reçu un courriel de VILLENY le 31/01/2025 à 9h04 indiquant que leur terrain en herbe est fermé par arrêté municipal et que le match Vétérans D4 VILLENY 32 – ST MARD 31, se déroulera sur le terrain synthétique

Considérant que le secrétariat du District a fait parvenir aux 2 clubs un courriel le 31/01/2025 à 10h49, indiquant que le match Vétérans D3 en référence, était prioritaire et que c'est lui qui aurait lieu le 02/02/2025, le match de D4 étant reporté à une date ultérieurement

Considérant que le club de MOUSSY n'a pas pris connaissance de ce dernier courriel et ne s'est pas déplacé pour le match en référence

Par ces motifs

Dit match perdu pour erreur administrative à l'équipe de MOUSSY 31 (0 point ; 0 but) et en attribue le gain à l'équipe de VILLENY 31 (3 points ; 0 but)

- Débit de MOUSSY : 43.50 €

La commission,

Pris connaissance de l'appel du club de MOUSSY pour le dire recevable en la forme,

Après lecture de l'appel,

Après audition des personnes présentes :

Du Club de VILLENOY :

- M. DUZCU Kadir (Educateur)
- M. KILLINC Apodullah (Délégué)
- M. COURAM Yvon (Président)

Du Club de MOUSSY LE NEUF :

- M. KHELLADI Mohammed (Président)

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le Président de MOUSSY LE NEUF relate qu'à l'issu du premier mail envoyé par le club de VILLENOY, les informant du report du match pour un problème de terrain en herbe et que le synthétique était occupé, il a lui-même informé tout le monde (coach, joueurs et dirigeants) leurs disant qu'ils « étaient libre le dimanche » et qu'il les informera de la date de report de la rencontre. Il reconnaît avoir agi rapidement et avoir fait confiance au club de VILLENOY. Par la suite il n'a plus regardé la messagerie officielle du club et du coup s'est retrouvé en porta faux en tant que Président. Considérant que le Président rajoute qu'un minimum de conscience et de fairplay de l'adversaire, devrait permettre que le match se joue à une date qui leur conviendra.

Considérant que Président de VILLENOY comprend le réquisitoire, de la part du club de MOUSSY LE NEUF et précise que c'est lui-même qui a envoyé le mail au District et à l'adversaire. Néanmoins il acceptera ce que la commission décidera.

Considérant que le coach de VILLENOY confirme que le match n'a pas été annulé sur Foot clubs et précise qu'il prend les trois points pour ne pas descendre.

Considérant que le Président de MOUSSY LE NEUF est désabusé de cette dernière prise de position et se demande ou est le sport dans cette 3^{ème} division de District en catégorie vétérans.

Lors de la visioconférence, celle-ci s'est déconnectée automatiquement au bout de 45 minutes, tous les participants se sont reconnectés, mais M. KHELLADI Mohammed Président MOUSSY LE NEUF de n'a pas réussi à se connecter.

Considérant que les deux clubs ne se sont pas mis d'accord pour jouer le match,

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

La commission confirme la décision rendue en première instance

Cette décision est susceptible d'appel devant le comité d'appel chargé des affaires courantes de la LPIFF dans les conditions de forme et de délais définies à l'article 31.1.1 du Règlement Sportif Général de la LPIFF

Débit du club de MOUSSY LE NEUF : 64 €

MATCH 53121992

ROISSY US 1 – MCG 2

SENIORS COUPE 77 DU 02/03/2025

Appel interjeté par le club de ROISSY US du 8 Mars, d'une décision de la Commission des Statuts et Règlements du 04 Mars 2025 (publié dans le journal officiel N° 360 du 07 Mars 2025), rappelée ci-après :

Réserves du club de ROISSY US, concernant l'ensemble des joueurs de l'équipe de MCG 2 susceptibles d'avoir participé au dernier match officiel en équipe supérieure celle-ci ne jouant pas ce jour ou le lendemain,

La Commission,
Jugeant en première instance,
Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que l'équipe de MCG 1 ne disputait pas de rencontre le 02/03/2025
Considérant que le dernier match de ladite équipe a eu lieu le 9/02/2025 et l'a opposé à NOISY LE GD 1 pour le compte du Championnat Senior R3D
Considérant qu'après vérification, aucun joueur inscrit sur la FMI n'a participé à la rencontre du 09/02/2025
Par ces motifs
Dit les réserves recevables mais non fondées

Résultat acquis sur le terrain confirmé

- Débit de ROISSY : 43.50 €

La commission,

Pris connaissance de l'appel du club de ROISSY US pour le dire recevable en la forme,

Après lecture de l'appel,

Après audition des personnes présentes :

Du Club de ROISSY EN BRIE :

- M. ROBIN Claude (Correspondant Délégué au match)

Du Club de MITRY COMPANS GOELLY :

- M. FERNANDEZ Cyril (Délégué)
- M. CULEDDU Marcel (Président)

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le Délégué au match du club de ROISSY US informe avoir fait appel de la décision de la première instance car la seconde partie de la réclamation n'a pas été traitée.

La réclamation faite par le même courrier, d'appuis de la réserve d'avant match, concerne la participation d'un joueur MADOU Joy Cardin au match avec l'équipe supérieure de MITRY COMPANS GOELLY 1 lors du match de Coupe de Paris du 17/11/2024 contre MANTOIS 78 ou l'équipe de MITRY COMPANS GOELLY a été éliminée de la Coupe de Paris.

Considérant que ce joueur a participé au match de COUPE 77 objet de l'appel.

Considérant qu'après vérification sur la feuille de match de Coupe de Paris le joueur MADOU Joy Cardin n'a pas participé à la rencontre du 17/11/2024

Par ces motifs et après en avoir délibéré,
Dit la réclamation recevable mais non fondée

La commission confirme la décision rendue en première instance

Cette décision est susceptible d'appel devant le comité d'appel chargé des affaires courantes de la LPIFF dans les conditions de forme et de délais définies à l'article 31.1.1 du Règlement Sportif Général de la LPIFF

Débit du club de ROISSY US : 64 €

MATCH 28919817

MONTEREAU 22 – C.P.S.P. 21

U14 D3C DU 18/01/2025

Appel interjeté par le club de CENTRE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF DU PROVINOIS du 31 Janvier, d'une décision de la Commission des Statuts et Règlements du 21 Janvier 2025 (publié dans le journal officiel N° 354 du 24 Janvier 2025), rappelée ci-après :

Réception d'une feuille de match le 21/01/2025

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant la réception en date du 21/01/2025, d'une feuille de match papier remplie à l'ordinateur, avec signatures scannées.

Considérant que celle-ci n'a pu être remplie avant match, les formalités d'avant match n'ont pas été effectuées

Par ces motifs

Dit match perdu par pénalité aux 2 équipes (-1 point : 0 but) pour refus de remplir les formalités réglementaires d'avant match.

RSG District Article 13

- Débit de MONTEREAU : 43,50€

- Débit de CPSP : 43,50€

La commission,

Pris connaissance de l'appel du club du C.P.S.P. pour le dire recevable en la forme,

Après lecture de l'appel,

Après avoir noté l'absence excusée :

Du Club de MONTEREAU ASA :

- M. FERHAT Woilide (Arbitre) par mail

Après audition des personnes présentes :

Du Club de MONTEREAU ASA :

- M. CHETTOUH Amar (Educateur)
- M. TAIBI Zakariyae (Responsable Technique Jeunes)

Du Club de C.P.S.P. :

- M. BIBIAN Alexis (Educateur)
- M. LE TIEC Alfred (Correspondant)
- M. MARGUET Xavier (Président)

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que M. TAIBI Zakariyae, Responsable Technique Jeunes du club de MONTEREAU ASA, informe la commission que tout cela est imputable uniquement au club de MONTEREAU. Il informe

que suite à un problème, avec la FMI, les formalités d'avant match ont bien été réalisées sur une feuille de match papier, qui a bien été remplie par les deux clubs (jointe par mail à la commission).

Considérant que M. TAIBI Zakariyae informe que la feuille de match a disparue et qu'à la fin du match ne trouvant pas l'original ils ont fait une feuille « dactylographié » sur un PC avec les données du club adverse. Feuille qui a été envoyée le 21 janvier au District. Nous nous sommes aperçus plus tard que c'était un éducateur d'un autre match qui avait emporté la feuille par mégarde et qui ne l'a rendu que dans la semaine...

Considérant que M. TAIBI Zakariyae regrette ce qui s'est passé, dit que c'est de leur faute et que le club de CENTRE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF DU PROVINOIS n'y est pour rien et qu'ils ont gagné le match.

Considérant que M. BIBIAN Alexis l'éducateur du club de C.P.S.P. confirme avoir rempli intégralement les formalités d'avant match sur une feuille de match papier. Et qu'il n'a pas pu signer la feuille à la fin du match.

La commission remercie le club de MONTEREAU et ses dirigeants pour le Fair Play qu'ils ont montré.

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

La commission infirme la décision rendue en première instance

Dit résultats acquis sur le terrain, MONTEREAU ASA 22 0 But 0 Point / C.P.S.P. 21 9 Buts 3 Points

Cette décision est susceptible d'appel devant le comité d'appel chargé des affaires courantes de la LPIFF dans les conditions de forme et de délais définies à l'article 31.1.1 du Règlement Sportif Général de la LPIFF

Crédit du club du C.P.S.P. : 64 €

Débit du club du MONTEREAU ASA. : 64 €



Commission Départementale

Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL N°2 du VENDREDI 14 mars 2025

Commission Restreinte

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « RENCONTRES À RISQUES » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

Match n° 29272552 CHANGIS ST JEAN USSY 21 – FERTE Ss/ JOUARRE 21 – U16 D3C du 16/03/2025 à 12h30

La Commission,

Après publication dans le Procès-Verbal du 01 mars 2025,

Après informations transmises par la Commission de Discipline du 12 mars 2025,

Considérant qu'il existe de forts risques de conflit à proximité du terrain,

Considérant qu'il convient de prendre toutes précautions nécessaires,

Décide le report de la rencontre à une date ultérieure.



Commission Départementale

Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL du mercredi 19 mars 2025

Commission Restreinte

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « RENCONTRES À RISQUES » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

Match n° 28922093 NOISIEL FA 1 – JOLIOT GROOM'S 2 – SENIORS FUTSAL D1 du 22/03/2025 à 18h00

La Commission,

Considérant les incidents s'étant déroulés le 06/12/2025,

Considérant la proximité entre le lieu du match et la ville où se sont déroulés ces incidents,

Considérant que la Commission de désignation de la CDA a déjà désigné un (1) Arbitre officiel,

Considérant qu'il y a lieu de sécuriser au maximum la rencontre,

Considérant les préconisations de sécurité demandée,

Décide la désignation d'un Délégué officiel à la charge des deux clubs.

Décide que la rencontre se déroulera à HUIS CLOS.

Demande au club de NOISIEL FA de prévenir sa mairie pour demander la présence de la Police Municipale pour sécuriser la rencontre,

Décide de déclarer la rencontre à la cellule de veille.

Demande aux clubs de respecter les consignes de transmission des listes de joueurs et accompagnants avec transmission d'une copie au Secrétariat du DISTRICT.

Match n° 53121399 US TORCY PVM 24 – DAMMARIE LES LYS FC 22 – COUPE COMITE U14 du 22/03/2025 à 13h30

La Commission,

Considérant les incidents s'étant déroulés débuts février,

Considérant les décisions prises conjointement par la LPIFF et le DISTRICT 77,

Considérant que la Commission de désignation de la CDA a déjà désigné un (1) Arbitre officiel,

Considérant qu'il y a lieu de sécuriser au maximum la rencontre,

Considérant les préconisations de sécurité demandée,

Décide la désignation d'un Délégué officiel à la charge des deux clubs.

Demande au club de US TORCY PVM de sécuriser le mieux possible la rencontre et de prévenir sa mairie pour demander la présence de la Police Municipale pour sécuriser la rencontre,

Décide de déclarer la rencontre à la cellule de veille.

Match n° 28246716 ST MARD AS 1 – ST PATHUS OISSERY ES 1 – SENIORS D3 du 23/03/2025 à 15h30

La Commission,

Considérant la transmission du dossier par la Commission de Discipline,

Considérant la décision de cette Commission de faire rejouer la rencontre,

Considérant que la Commission a décidé la désignation de trois (3) Arbitres officiels et d'un (1) Délégué officiel à la charge des deux clubs,

Considérant qu'il y a lieu, malgré tout, de sécuriser au maximum la rencontre,

Demande au club de ST MARD de prévenir sa mairie pour demander la présence de la Police Municipale et sécuriser la rencontre,

Match n° 28239109 SERVON FC 1 – MEAUX ACADEMY CS 2 – SENIORS D1 du 23/03/2025 à 15h30

La Commission,

Considérant les incidents s'étant déroulés débuts février,

Considérant les décisions prises conjointement par la LPIFF et le DISTRICT 77,

Considérant que la Commission de désignation de la CDA a déjà désigné trois (3) Arbitres officiels,

Considérant qu'il y a lieu de sécuriser au maximum la rencontre,

Considérant les préconisations de sécurité demandée,

Décide la désignation d'un (1) Délégué officiel à la charge des deux clubs.

Demande au club de SERVON FC de sécuriser le mieux possible la rencontre et de prévenir sa mairie pour demander la présence de la Police Municipale pour sécuriser la rencontre,

MEAUX / DAMMARIE

Suite à la décision de la Ligue et du District d'autoriser la reprise des compétitions officielles pour les clubs des villes de DAMMARIE-LES-LYS et de MEAUX à compter des 15 et 16/03/2025.

Informations concernant cette reprise :

Pour les matchs à domicile : organisation en configuration huis-clos avec participation active de la ville et ce jusqu'à nouvel ordre

Décide que les clubs recevant et visiteurs doivent faire parvenir la liste des joueurs et des dirigeants pour cette rencontre au secrétariat administratif du District et au club recevant la veille des rencontres à 12 heures, 14 joueurs et 4 dirigeants de chaque équipe, (joueurs inscrits sur la feuille de match, et personnes admises sur le banc de touche). RSG District Article 40.6 et 13.5.

Pour les matchs à l'extérieur : informations à la cellule de veille des rencontres et déclaration match sensible si besoin.



Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du mardi 18 mars 2025

Président : Julio MARQUES

Secrétaire de séance : Christiane CAU

Présents : Patricia GUILIANI - Laurent SABOTIER

Assiste : Rocco CARAVELLI (alternant juridique)

Absent excusé : Christophe ESTEVE - Christophe LE MINOUX – Alain PARENT

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

REPRISE DE DOSSIER **Championnat**

MATCH 28912403

ST PATHUS 31 – MAGNY FC 31

VETERANS D3A DU 09/03/2025

Demande d'évocation en date du 10 mars du club de MAGNY, concernant le remplacement de l'arbitre de touche de ST PATHUS à la mi-temps et sur le fait que celui qui a pris le drapeau en 1^{ère} mi-temps n'est pas celui inscrit sur la FMI

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le club de ST PATHUS n'a pas fourni ses observations dans les délais impartis

Considérant que la personne qui a officié comme arbitre assistant en première mi-temps est un joueur inscrit sur la feuille de match (n°13) en remplacement de celui inscrit sur la FMI, ceci ne peut être qualifié de fraude sur identité

Considérant le changement d'arbitre assistant à la mi-temps

Considérant qu'en vertu du Règlement Sportif Général de la saison 2024-2025 du District de Football de Seine-et-Marne, l'article 17.8 stipule ce qui suit :

"En outre, tout remplacement d'un arbitre, qu'il s'agisse de l'arbitre central ou d'un arbitre assistant, au cours d'une même rencontre, en dehors des dérogations prévues aux articles 17.5 et 17.7, entraînera l'application d'une amende à l'encontre du club fautif, conformément aux dispositions de l'annexe 2 du présent Règlement Sportif Général."

Considérant qu'aucune disposition du Règlement Sportif Général du District de Seine-et-Marne ne permet de contester le résultat d'une rencontre en raison du remplacement d'un arbitre ou arbitre-assistant.

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Dit résultat acquis sur le terrain confirmé

De plus, la Commission décide d'infliger une amende de 80 euros pour le remplacement non réglementaire d'un arbitre assistant durant la rencontre, en vertu de l'article 17.8 du RSG et de son annexe 2.

Débit ST PATHUS : 80€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29241959

CESSON VSD 41 – BUSSY FC 40

CRITERIUM 55 ANS Groupe D DU 09/03/2025

Réception pour le match en référence d'une FMI et d'une feuille de match papier avec des informations qui diffèrent

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le club de BUSSY a fourni ses observations dans les délais impartis

Considérant que les 2 clubs ont eu beaucoup de mal à finaliser la FMI et ont donc fait une feuille de match papier que le club recevant a fait parvenir au District.

Considérant que le club recevant a pu clôturer la FMI et que celle-ci a été réceptionnée

Considérant qu'il n'y a aucune demande de réserve ou réclamation des 2 équipes

Par ces motifs

Dit résultat acquis sur le terrain confirmé

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28915289

PONTHIERRY 21 – VAUX ROCHETTE 21

U18 D2C DU 09/03/2025

Demande d'évocation par courriel en date du 10/03/2025, du club de VAUX ROCHETTE, concernant le joueur M. LAOUT Maxime de PONTHIERRY susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le club de PONTHIERRY a fourni ses observations dans les délais impartis

Considérant que le joueur M. LAOUT Maxime a été sanctionné de 1 match ferme de suspension par la Commission de Discipline réunie le 05/02/2025 avec date d'effet du 10/02/2025, décision publiée sur FootClubs le 07/02/2025 et non contestée,

Considérant qu'entre le 10/02/2025 (date d'effet de la sanction) et le 09/03/2025 (date de la rencontre en rubrique), l'équipe de PONTHIERRY 21 évoluant en U18 D2C n'a pas disputé de rencontre officielle :

Considérant que le joueur figure sur la FMI en référence, il n'a pas purgé son match de suspension et ne pouvait donc prendre part à la rencontre

Par ces motifs

Dit match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de PONTHIERRY 21, et en attribue le gain, (3 points ; 0 but) à l'équipe de VAUX ROCHETTE 21

De plus, elle inflige au joueur, LAOUT Maxime, 1 match de suspension supplémentaire à compter du 24/03/2025

RSG District article 40.1

- Débit de PONTHIERRY : 43.50 € + 45€,

- Crédit de VAUX ROCHETTE : 43.50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29616784

POMMEUSE 1 – MRT 2

FUTSAL SENIORS D2A DU 10/03/2025

Courriel en date du 10/03/2025 du club de POMMEUSE portant réclamation concernant le match en référence sur le fait que les joueurs de MRT ne portaient pas de protège-tibias et que la personne inscrite comme dirigeant a débuté la rencontre

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le club de MRT a fourni ses observations dans les délais impartis

Considérant qu'il appartient à l'arbitre de ne pas autoriser la participation de joueurs avec des équipements non conformes

Considérant que la rencontre a eu lieu et a été à son terme

Considérant que la personne étant inscrite comme dirigeant possède bien une licence joueur au club de MRT.

Par ces motifs

Dit la réclamation recevable mais non fondée, résultat acquis sur le terrain confirmé

RSG District Art. 16

- Débit de POMMEUSE : 43.50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

COUPE

MATCH 53240584

ST PATHUS 1 – SENART M. 2

COUPE 77 U15F DU 16/03/2025

Réclamation du club de ST PATHUS par courriel en date du 17 mars 2025 concernant une joueuse , prénommée Diane non inscrite sur la FMI, les joueuses de SENART M jouant sans numéro sur leur maillot. Cette joueuse serait susceptible d'avoir participé au dernier match officiel en équipe supérieure.

La Commission en informe le club de SENART M et demande ses observations pour le 24/03/2025

CHAMPIONNAT

LE MEE 11 – USBPO 11 – BUSSY 12 – MONTEREAU 11

CHALLENGE U10 POULE E DU 16/03/2025

Réserves du club de LE MEE concernant la participation, pour l'équipe de BUSSY du joueur DURVEL Matthys, licence 9603229141, non inscrit sur la feuille de match

La Commission en informe le club de BUSSY et demande ses observations pour le 24/03/2025

MATCH 28913118

LONGUEVILLE 32 – PROVINS MJC 31

VETERANS D3C DU 16/03/2025

Courriel en date du 16 mars du club de PROVINS MJC, indiquant s'être déplacé à LONGUEVILLE pour disputer la rencontre en référence, l'équipe recevante étant absente, une feuille papier a été établie et envoyé au District

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Dit match perdu par forfait à l'équipe de LONGUEVILLE 32 (-1 point ; 0 but) et en attribue le gain à l'équipe de PROVINS MJC 31 (3 points ; 5 buts)

RSG District Art. 40.1

Débit LONGUEVILLE : 43.50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28245454

**ST THIBAUT FC 2 – QUINCY V.1
SENIORS D2A DU 16/03/2025**

Réclamation d'après match du club de QUINCY V concernant le nombre de joueurs mutés de ST THIBAUT FC inscrits sur la FMI

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance de la réclamation de QUINCY pour la dire recevable en la forme

Considérant que le club de ST THIBAUT FC a inscrit les joueurs :

BENCHERIF Leny (enregistrement 13/09/2024) MH

DAVID Abdul Azeez (enregistrement 31/12/2024) MH

GEORGELIN Xavier (enregistrement 09/07/2024) MN

NDUNGU Igor (enregistrement 28/01/2025) MH

SIMAMONIKA Darrys (enregistrement 17/09/2024) MH

Considérant que dans cette catégorie, on peut aligner 6 joueurs mutés dont 2 maximum hors période

Considérant que l'équipe de ST THIBAUT FC a fait participer 4 joueurs mutés hors période

Par ces motifs

Dit match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de ST THIBAUT FC 2 et en attribue le gain à l'équipe de QUINCY V.1, (3 points ; 1 but).

RSG District Article 7.5

Débit ST THIBAUT FC : 43,50€

Crédit : QUINCY V.1: 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28246766

MOUSSY NEUF 1 – BRIE FC 1

SENIORS D3A DU 16/03/2025

Réserves de BRIE FC concernant le nombre de mutés inscrits sur la FMI dans l'équipe de MOUSSY le NEUF 1

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des réserves confirmées de BRIE FC pour les dire recevables en la forme

Considérant le PV de la Commission Statut de l'Arbitrage du 20/06/2024 :

3^{ème} ANNEE D'INFRACTION

CLUB EN D4 (1 arbitre)

Amende de QUATRE VINGT DIX EUROS (90,00 euros) par arbitre manquant.

MOUSSY LE NEUF - manque 1 arbitre

Considérant que les clubs en D4 ne sont sanctionnées que financièrement, MOUSSY le NEUF n'a pas été concerné par les sanctions sportives (nb de mutés en moins, interdiction de montée)

Considérant que le club de MOUSSY le NEUF a inscrit les joueurs :

FREIXEIRO Mathieu (enregistrement 01/07/2024) MN

SANCHEZ Yvan (enregistrement 01/07/2024) MN

DUFOUR Arthur (enregistrement 09/09/2024) MH

Considérant que dans cette catégorie, on peut aligner 6 joueurs mutés dont 2 maximum hors période

Par ces motifs

Dit réserves non fondées, résultat acquis sur le terrain confirmé

RSG District Article 7.5

Débit BRIE FC : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28938703

LONGUEVILLE 21 – VAUX ROCHETTE 21

U16 D2C DU 23/03/2025

Demande d'application de l'article 23.8 du RSG du District par courriel du 16/03/2025 du club de VAUX ROCHETTE

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant l'art 23.8 :

23.8 - Les clubs ayant déclaré forfait, avisé ou non, pour une rencontre sur un terrain adverse lors des matches « aller », doivent disputer le match « retour » sur le terrain de l'adversaire.

Cette décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Cette demande doit intervenir au moins 10 jours avant la rencontre.

Considérant que la demande a été formulée 7 jours avant la rencontre, la Commission ne peut donner suite.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

TOURNOIS

Rappel : les compétitions officielles sont toujours prioritaires

THORIGNY

Tournoi U6/U7 du 5 avril 2025

Tournoi validé sous réserves de la disponibilité des installations

COURTRY

Tournoi U6 et U7 du 30 mai 2025

Tournoi U8 et U9 du 31 mai 2025

Tournois validés sous réserves de la disponibilité des installations

MITRY

Tournoi U6/U7 et U10 du 17 mai 2025

Tournoi U8 et U11 du 18 mai 2025

Tournoi U11F et U13F du 31 mai 2025

Tournois validés sous réserves de la disponibilité des installations

En attente

CHANGIS

Tournoi U10 et U11 du 24 mai 2025

Tournoi U12/U13 du 25 mai 2025

Tournoi U6/U7 et U8/U9 du 14 juin 2025

Revoir les temps de jeu (sur la journée temps <= au temps d'un match)

GRETZ TOURNAN

Tournoi U8 et U10 du 27 avril 2025

Tournoi U6/U7, U9 et U11 du 1^{er} mai 2025

Merci de préciser, nb de matchs et temps de jeu par match



Commission Départementale d'Arbitrage

P.V du 13/03/25

Section Administrative

Animateur : Fabrice ZANNIER

Présents : Fabien EL MKELLEB – Laurent LITTRE -

Absent Excusé : Dominique CHATELLIER

Ouverture de la séance : **19h30**
Par conférence téléphonique.

ORDRE DU JOUR :

Rappels aux Arbitres Officiels :

Rappel communication :

En aucune circonstance, la CDA ne prescrit aux arbitres officiels de contacter directement les clubs ou leurs représentants.

Il est rappelé que seule la permanence de la CDA doit être contactée dans les situations définies par ailleurs (incidents de toutes natures, arrêt d'un match quel qu'en soit le motif, etc.).

Obligation de rédaction de rapport :

Pour rappel, il est prescrit de fournir un rapport pour tous les incidents survenus dans le cadre d'une rencontre.

Cela concerne naturellement les incidents survenant pendant le match mais aussi et surtout ceux qui pourraient se produire avant ou après la rencontre.

Tous les incidents survenant avant, pendant ou après match doivent impérativement être mentionnés sur la FMI.

De plus, il est prescrit de fournir un rapport pour toute rencontre qui ne s'est pas déroulée compte tenu de l'état d'un terrain.

Dans ces circonstances, il est nécessaire de documenter correctement la FMI via la rubrique adéquate.

Rappel frais d'arbitrage :

Nous vous rappelons que les feuilles de frais d'arbitrage doivent parvenir à la **comptabilité et uniquement au service comptabilité** (comptabilite@seineetmarne.fff.fr) **dans les 72 heures après la rencontre.**

1. COURRIERS :

1.1. OBSERVATEURS

Courrier de Jean-Marie ROBY suite au comportement d'un arbitre lors d'une observation.

1.2. CLUBS :

R.A.S

2. SITUATION DES EFFECTIFS

D1/ 22 D2/ 25 D3/ 28 D4/ 36 AAD/ 10 AFD/ 26 JAD/ 41

FEM/ 10 FUTSAL / 2

TOTAL : 211 arbitres à jour médicalement.

2.1. BLESSURES / MALADIE

- Mail en date du 09/01/25 de **Mr Farid FLISSI** de son indisponibilité suite intervention chirurgicale jusqu'au 23/01/25 inclus. Certificat médical fourni.
- Mail en date du 16/01/25 de **Mr Sidi Ahmed ZEMMOURI** de son indisponibilité suite intervention chirurgicale jusqu'au 08/02/25. Certificat médical fourni.
- Mail en date du 20/01/25 de **Mr Yacine IZEMRANE** de son indisponibilité jusqu'au 10/02/25 suite à blessure. Certificat médical fourni.
- Mail en date du 25/01/25 de **Mr Simon DUHAMEL** de son indisponibilité de 1 mois à compter de ce jour. Certificat médical fourni.
- Mail en date du 07/02/25 de **Mr Denoël OHOUO** de son indisponibilité de 28 jours à compter du 07/02/25. Certificat médical fourni.
- Mail en date du 11/02/25 de **Mr Yacine IZEMRANE** de sa prolongation jusqu'au 11/03/25. Certificat médical fourni.
Mail en date du 14/02/25 de **Mr Stéphane BIDAUD** de son indisponibilité jusqu'au 15/03/25. Certificat médical fourni.
Mail en date du 20/02/25 de **Mr Thomas HALLEUR** de sa prolongation jusqu'au 15/04/25. Certificat médical fourni.
Mail en date du 12/03/25 de **Mr Ghani IFTISSEN** de son problème médical. Certificat médical fourni.

La CDA souhaite un prompt rétablissement à tous ces arbitres.

2.2. MUTATIONS :

ZIANE Lenny : Arbitre en provenance du District 93 pour le District 77.

La C.D.A lui souhaite la bienvenue.

2.3. REPRISE DE L'ARBITRAGE :

**PLANTIER Cédric
CISSE Bakary (Futsal)**

La C.D.A souhaite la bienvenue aux arbitres qui reprennent leurs activités.

3. APPLICATION DU R.I. DE LA C.D.A :

ANNEXE 5 :

Conformément à l'annexe 5 du Règlement Intérieur et après étude de la situation, la Section prend les décisions suivantes :

3.1. DECONVOICATIONS

La commission administrative prend les sanctions suivantes concernant :

Les arbitres concernés recevront une notification officielle.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un appel devant la Commission Départementale d'Appel du District 77 de Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District 77.

3.2. ABSENCES AUX MATCHS :

La commission prend les sanctions suivantes concernant :

L'arbitre concerné recevra une notification officielle.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un appel devant la Commission Départementale d'Appel du District 77 de Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District 77.

3.3. RETARD

La commission prend les sanctions suivantes concernant :

L'arbitre concerné recevra une notification officielle.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un appel devant la Commission Départementale d'Appel du District 77 de Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District 77.

3.4. REPRISE DE DOSSIERS

Néant.

3.5. MANQUEMENTS ADMINISTRATIFS

La commission prend les sanctions suivantes concernant :

Les arbitres concernés recevront une notification officielle.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un appel devant la Commission Départementale d'Appel du District 77 de Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District 77.

3.6. CONCERNANT LES ARBITRES DE DISTRICT MIS A LA DISPOSITION DE LA C.R.A.

R.A.S

4. COMMUNICATION DE LA C.D.A

4.1. RAPPELS AUX ARBITRES OFFICIELS

Recours à une feuille de match papier :

- Situation n° 1 : En cas d'impossibilité d'utiliser la feuille de match informatisée ou lorsque la compétition n'est pas soumise à la F.M.I., il est recouru à une feuille de match papier, dans ce cas la présentation des licences se fait au moyen de l'outil Footclubs Compagnon.
- Situation n° 2 : Si l'outil Footclubs Compagnon n'est pas utilisable, chaque club peut présenter la liste de ses licenciés, qu'il a imprimée depuis Footclubs, comportant les principaux éléments figurant sur la licence. Dans ce cas :
 - Il n'est pas nécessaire de produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique du football ou la demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée,
 - L'arbitre doit se saisir de la liste des licenciés et la transmettre dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition même si le club adverse ne dépose pas de réserves.
- Situation n° 3 : Si un joueur n'est pas en mesure de présenter sa licence via Footclubs Compagnon ou la liste des licenciés, il doit alors présenter, d'une part, une pièce d'identité comportant une photographie et d'autre part, la demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.
- En cas de présentation d'une pièce d'identité non officielle, l'Arbitre doit la retenir uniquement si le club adverse dépose des réserves et l'adresser dans les 24 heures à l'organisme gérant la compétition qui vérifie si la photographie correspond à celle apposée sur la licence, ainsi que son droit à prendre part à la rencontre.
- Si jamais un joueur ne présente ni licence ni pièce d'identité et certificat médical, ou s'il présente une pièce d'identité non officielle et refuse de la laisser à l'arbitre : Dans ce cas, l'arbitre doit lui interdire de figurer sur la feuille de match et de prendre part à la rencontre.

Règlements des compétitions :

- Il est prescrit de bien appliquer les règlements spécifiques de chaque compétition, concernant par exemple le nombre de joueurs remplaçants lors des matchs de coupe.
- Tous les règlements sont accessibles sur le site internet du District de Seine-et-Marne, rubrique DOCUMENTS, puis STATUTS & RÈGLEMENTS et enfin RÈGLEMENTS DES COMPÉTITIONS.

Feuille de Match Informatisée :

- Le cas échéant, il est prescrit de bien indiquer, dans les **observations d'après match**, toutes les exclusions prononcées.

Consultation des Désignations (via Portail Officiel)

- Les Arbitres et Arbitre-assistants ont la possibilité de prendre connaissance de leur désignation à l'espace prévu à cet effet sur le site www.fff.fr (support officiel) avant la journée de compétition prévue au calendrier. Les modifications portant sur les rencontres étant relativement fréquentes, il est prescrit aux officiels de vérifier celle-ci une semaine avant la date prévue et jusqu'au vendredi à 19h00.
- En tout état de cause, un officiel est susceptible d'être désigné sur une rencontre au dernier moment aussi, il est fait obligation à chaque officiel **NON DECLARE INDISPONIBLE** de vérifier son éventuelle désignation de dernière minute sur Internet ainsi que chaque jour à partir de 19h00 et au plus tard juste avant le départ pour son match, afin d'éviter un déplacement inutile (match remis, etc.) ou une erreur d'horaire ou de lieu.
- Un officiel ne se rendant pas, ou arrivant en retard, sur un match faute de respecter cette disposition verra sa situation examinée par la C.D.A. Un officiel qui se déplacera en pure perte faute d'avoir vérifié sur Internet sa désignation ne peut prétendre au remboursement de ses frais.

Réserves techniques aux lois du jeu :

- En aucun cas l'arbitre ne doit refuser une demande de réclamation pour réserve technique, qu'elle lui paraisse justifiée ou non.
- Il est du devoir de l'arbitre assistant d'intervenir immédiatement s'il se rend compte que le directeur de jeu commet une faute technique.

4.2. COMMUNICATION REGLEMENTAIRE AVEC LA C.D.A ET/OU LE SERVICE ARBITRAGE

Il faut utiliser l'adresse mail officielle de la CDA 77.

C'est l'adresse de messagerie générique (la porte d'entrée officielle) pour toute question ou demande officielle d'un arbitre.

Le téléphone portable de la CDA n'est à utiliser qu'en cas d'urgence (blessure ou maladie « de toutes dernières minutes » par exemple).

Rappel des procédures de transmission :

- **Frais d'arbitrage : comptabilite@seineetmarne.fff.fr**
- **Rapport d'arbitrage : Portail Officiel uniquement.**

Le délai d'envoi des rapports est fixé au mardi midi après le match afin que les Commissions puissent juger avec toute la célérité possible.

La note de frais est à envoyer par l'arbitre au plus tard dans les 72 heures suivant la rencontre.

Tout manquement sera étudié en Section Administrative de la C.D.A.

Feuille de Match Informatisée (F.M.I) :

La Section Administrative rappelle à l'ensemble des arbitres officiant sur les rencontres pour lesquelles l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (F.M.I) est effective "qu'il est OBLIGATOIRE d'adresser un rapport en cas de non-utilisation de la F.M.I".

Les manquements constatés seront sanctionnés en application de l'annexe 5 du Règlement Intérieur de la C.D.A.

4.3. FORMALITES ET CONSIGNES ADMINISTRATIVES (EXTRAIT ANNEXE 3 DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CDA) – RAPPELS

Indisponibilités :

A adresser au minimum 21 jours avant la date d'indisponibilité.

Saisie à effectuer via votre Portail Officiel disponible sur le site www.fff.fr

A moins de 15 jours d'indisponibilité définie, toute demande spécifique doit se faire obligatoirement PAR ECRIT via l'adresse mail officielle de la CDA.

Par principe, un arbitre qui ne s'est pas déclaré indisponible est de fait désignable par la CDA.

A moins de 21 jours d'indisponibilité, toute indisponibilité devient une dé-convocation.

Toute dé-convocation envoyée sans document justificatif fait l'objet d'un traitement administratif par la C.D.A.

L'Arbitre dispose de 3 jours (= 72 heures) pour fournir toutes pièces justificatives et nécessaires pour le traitement de son dossier par la C.D.A.

Modalités de remboursement des frais d'arbitrage :

- La note de frais est à envoyer par l'arbitre à comptabilite@seineetmarne.fff.fr dans les 72 heures suivant la rencontre.
- Pour les envois par fax ou par courrier, la note de frais est à envoyer à Montry.
- Seuls les documents parfaitement lisibles seront traités.
- Les arbitres doivent remplir rigoureusement leur feuille de frais (toutes les rubriques doivent être amorties : numéro du match, compétition, date, etc.).
- Les arbitres doivent bien indiquer leur ville de résidence (celle officiellement communiquée aux instances) et saisir le nombre de kilomètres indiqué sur la désignation.
- Les fiches de frais d'arbitrage sont soumises à contrôle (kilométrage indiqué, match qui a effectivement débuté, fiche dûment complétée, etc.).
- Le règlement des frais d'arbitrage des officiels opérant sur les compétitions régionales s'effectue par l'établissement d'une feuille de frais à remettre au club recevant.
- Conformément au fonctionnement comptable du district, **toutes les feuilles de frais doivent impérativement parvenir avant le 30.06 de chaque saison, date de la clôture comptable.**

Blessure / Maladie :

En cas de blessure ou de maladie contractée avant ou après la rencontre, l'Arbitre doit :

- Avertir la CDA le plus rapidement possible (**par courriel sur l'adresse mail officielle CDA 77**).
- Transmettre à la CDA – dans les 72 heures - un certificat médical justifiant l'empêchement et mentionnant la durée de l'arrêt.
- Saisir une indisponibilité sur votre Portail Officiel correspondant à la durée effective d'arrêt.

Absence / Retard / Match non joué ou arrêté :

Les Arbitres doivent immédiatement et uniquement avertir la CDA en cas d'arrivée tardive au match, de problèmes rencontrés ou bien lors d'une rencontre arrêtée, quel qu'en soit le motif (par téléphone sur la permanence de la CDA puis par courriel sur l'adresse mail officielle CDA 77).

Dans cette situation, l'appel à la permanence téléphonique du District n'est pas prescrit.

Rappel : En aucun cas, les arbitres ne doivent contacter directement les clubs.

Demandes d'explications :

Un arbitre qui fait l'objet d'une demande d'explications dispose de 72 heures pour fournir sa réponse par retour de mail ou par télécopie. En l'absence de réponse dans les délais impartis, la Commission sera amenée à juger le dossier sur pièce.

4.4. DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Ils sont disponibles dans la rubrique "DOCUMENT" de votre espace Portail Officiel :

- Fiche de frais Arbitre

- Rapport Arbitre
- Fiche de dé-convocation Arbitre
- Fiche absence Arbitre

Déconvocation :

A moins de 21 jours d'indisponibilité, toute indisponibilité devient une dé-convocation

Toute dé-convocation envoyée sans document justificatif fait l'objet d'un traitement administratif par la C.D.A.

L'Arbitre dispose de 3 jours (= 72 heures) pour fournir toutes pièces justificatives et nécessaires pour le traitement de son dossier par la C.D.A.

Seuls les documents parfaitement lisibles seront traités.

- Les arbitres doivent remplir rigoureusement leur feuille de frais (toutes les rubriques doivent être amorties : numéro du match, compétition, date, etc.).
- Les arbitres doivent bien indiquer leur ville de résidence (celle officiellement communiquée aux instances) et saisir le nombre de kilomètres indiqué sur la désignation.
- Les fiches de frais d'arbitrage sont soumises à contrôle (kilométrage indiqué, match qui a effectivement débuté, fiche dûment complétée, etc.).
- Le règlement des frais d'arbitrage des officiels opérant sur les compétitions régionales s'effectue par l'établissement d'une feuille de frais à remettre au club recevant.
- Conformément au fonctionnement comptable du district, toutes les feuilles de frais doivent impérativement parvenir avant le 30.06 de chaque saison, date de la clôture comptable

Prochaine réunion de la Section Administrative : A définir



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du mardi 18 mars 2025

Président de séance : Jean-Marie GENTILS

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude OFFREDI

Présents : Mme Monique MACHO, M. Jean-Marie RENAUD,

Absent excusé : M. André ANTONINI

***La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.**
Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.
L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

* **Contrôle** des feuilles de matchs

* **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.

* **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.

* **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29616730	16/03/25	SENIORS D2 FUTSAL Poule A	BOIS LE ROI 2	CROISSY BEAUBOURG 1

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES FOOT ANIMATION

La FMI est mise en place **en Critérium Espoir et Excellence (U9 à U13)**. En cas d'impossibilité d'utiliser la FMI, une feuille de match Foot Animation devra être utilisée. Celle-ci doit être envoyée au District, uniquement par mail, au plus tard le mercredi suivant à l'adresse suivante : secretariat@seineetmarne.fff.fr

CRITERIUM U13 à 11

Utilisation de la feuille de match informatisée (FMI). En cas d'impossibilité d'accès à la F.M.I. le jour du match, il est établi une feuille de match papier et les deux clubs ainsi que l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la F.M.I

Rappels :

- 1) Pour les plateaux des catégories U6/U7 et U8/U9, il est rappelé au club organisateur de ne pas oublier de transmettre la feuille d'organisation précisant le nom des équipes avec le nombre de joueurs pour chacune d'entre elles
- 2) Pour les catégories où le défi technique s'applique, le résultat doit être consigné dans le champ « observations d'après-match » sur la FMI

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29878486	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U9 Poule B	EMERAINVILLE FC 31	FERRIERES BRIE USD 31
29878936	08/03/25	CRIT. U9 EXC Poule N	MORMANT FC 32	VAUX LA ROCHETTE 32
29911507	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U10 Poule A	VAL DEUROPE FC 33	MEAUX ACADEMY 33
29911537	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U10 Poule B	VAL D'EUROPE FC 34	MEAUX ACADEMY 34
29911576	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U10 Poule C	VAL D'EUROPE FC 35	MEAUX ACADEMY 35
29911578	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U10 Poule C	ASM FERTOISE FOOT 34	VILLEPARISIS USM 35
29912041	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U10 Poule J	FRAT. ESBLY 31	MOUROUX CS 31
29912042	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U10 Poule J	EMERAINVILLE FC 32	BRIE EST FC 32
29912043	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U10 Poule J	COULOMMIERS BRIE 34	POMMEUSE FAREMOUTIERS 32
29912353	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U10 Poule N	SENART MOISSY 33	PONTAULT COM. UMS 33
29912451	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U10 Poule P	CESSON VSD 34	GRETZ TOURNAN 35
29912453	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U10 Poule P	SAVIGNY LE TEMPLE 34	DAMMARIE LES LYS 33

29912483	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule Q	CHATELET EN BRIE 32	PONTHIERRY US 32
29912538	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule R	CHAMPENOIS MV 31	LOING FCI 31
29969054	08/03/25	CRIT. U10 EXC	Poule F	PONTAULT COM. UMS 35	NANDY FC 31
29907682	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule A	VAL DEUROPE 2	MEAUX ACADEMY 2
29907724	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule B	VAL D'EUROPE 3	MEAUX ACADEMY 3
29907760	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule C	VAL D'EUROPE 4	MEAUX ACADEMY 4
29907990	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule G	NOISIEL FA 2	CRECY FC2
29908279	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule I	THORIGNY FC 1	COLLEGIEN AS 1
29908696	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule L	FRAT. ESBLY 1	MOUROUX CS 1
29908697	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule L	EMERAINVILLE FC 1	BRIE EST 1
29928793	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule N	F.C.C.N. 1	AFPO 1
29908794	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule N	PLAINE DE FRANCE 2	CFCSO 1
29908939	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule Q	SERVON FC 2	COMBS LA VILLE 2
29909387	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule X	PONTHIERRY 1	HERICY VUL. SAM. 1
29909473	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule Y	PONTHIERRY 2	DAMMARIE LES LYS 2
29909724	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule Z	PONTHIERRY 3	DAMMARIE LES LYS 3
29969145	08/03/25	CRIT. U11 EXC	Poule B	PAYS DE FONTAINEBLEAU 1	SENART MOISSY 1
29969185	08/03/25	CRIT. U11 EXC	Poule C	CHAMPS S/MARNE 1	US TORCY 1
29916454	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule H	CLAYE SOUILLY 33	EMERAINVILLE FC 31

29916501	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule I	BOISSISE PRINGY 31	CESSON VSD 31
29916816	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule O	CHATELET EN BRIE 31	PONTHIERRY US 31
29916858	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule P	CHATELET EN BRIE 32	PONTHIERRY US 32
29916889	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule Q	BOIS LE ROI FC 31	PAYS DE FONTAINEBLEAU 33
29969439	08/03/25	CRIT. U12 EXC	Poule B	VAL D'EUROPE 32	LAGNY MESSAGERS 31
29969498	08/03/25	CRIT. U12 EXC	Poule D	COULOMMIERS BRIE F 33	VAUX LA ROCHETTE 33
29905489	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule B	COLLEGIEN AS 2	BUSSY ST GEORGES 1
29905601	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule E	ST PATHUS OISSERY 1	FC CONGISSOIS 1
29905887	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule M	LOING FC 1	VARENNES FC 1
29905916	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule N	DAMMARIE LES LYS 3	PONTHIERRY US 2
29905946	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule O	VAL DE L'YERRES 1	LE MEE SPORTS 2
29905991	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule N	VAL DE L'YERRES 2	LE MEE SPORTS 4
29906081	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule S	SERVON FC 3	LE MEE SPORTS 3
29778481	08/03/25	CRIT. EXC U13	Poule B	VILLEPARISIS USM 1	NOISIEL FA 1

DATE	FESTIFOOT	CLUB RECEVANT
08/03/25	U6/U7	A ANNET
08/03/25	U6/U7	A LE PIN
08/03/25	U6/U7	A COLLEGIEN
08/03/25	U6/U7	A ST THIBAULT
08/03/25	U6/U7	A AFPO
08/03/25	U6/U7	A NANDY
08/03/25	U8/U9	A ST MARD
08/03/25	U8/U9	A AS CHAMPS
08/03/25	U8/U9	A VAIRES
08/03/25	U8/U9	A NOISIEL FA

08/03/25	U8/U9	A BUSSY
08/03/25	U8/U9	A GUIGNES
08/03/25	U8/U9	A CESSON

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29968879	01/03/25	CRIT. U10 EXC Poule A	VAL D'EUROPE 36	LE MEE SPORTS 37

SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être utilisée pour toutes les compétitions, y compris pour la Pratique Foot Animation.

Cette opération est à effectuer par le Correspondant FootClubs de votre Club.

Amende pour utilisateur FMI non renseigné pour chaque équipe engagée par le club

Week end des 15 et 16 MARS 2025			
15/03/25	COUPE CRIT. FEMININ U18	Champs S/Marne 2 – Brie Fc 1	Amende 20 € - Champs S/Marne

En cas de problème avec la FMI, les clubs et les arbitres doivent faire parvenir un rapport au District indiquant le problème rencontré dans les 48 heures suivant la rencontre.

NOTE : nous demandons aux clubs de bien vouloir être précis dans les explications de non-fonctionnement de la tablette afin que les problèmes rencontrés puissent être étudiés et corrigés.

La Commission effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Week-end des 8 et 9 Mars :

La Commission demande un rapport à chaque club ci-dessous concernant la non-utilisation de la F.M.I. pour le mardi 25 mars.

A défaut, l'article 44.4 du RSG sera appliqué

Crit U13 Exc Poule B	Villeparisis U.S.M. 1 - Noisiel Foot Academ 1	
Crit U13 Exc Poule B	Chelles As 1 - Vaires Ent. Et C. Us 1	FP reçue
Crit U9 Exc Poule A	Val De France F. 31 - Claye Souilly 31	

Crit U9 Exc Poule C	St Thibault F.C. 31 - Val D'Europe Fc 31	
Crit U9 Exc Poule E	Briard S.C. 31 - Pontault Com. Ums 31	
Crit U9 Exc Poule H	Val De France F. 32 - Claye Souilly 32	
Crit U9 Exc Poule J	St Thibault F.C. 32 - Val D'Europe Fc 32	
Crit U9 Exc Poule L	Briard S.C. 32 - Pontault Com. Ums 32	
Crit Fem U18 Poule A	Coulommiers Brie F 1 - Brie Fc 1	FP reçue
Crit U10 Exc Poule B	Dammarie Les Lys Fc 35 - Senart Moissy 35	FP reçue
Crit U10 Exc Poule E	Coulommiers Brie F 33 - Chelles As 33	FP reçue
Crit U10 Exc Poule F	Pontault Com. Ums 35 - Nandy F.C. 31	
Crit U11 Exc Poule F	Coulommiers Brie F 1 - St Pathus Oissey Es 1	FP reçue
Crit U11 Exc Poule F	Villenoy A.C. 1 - Crecy Fc 1	
Crit U11 Exc Poule G	Courtry F. 1 - Lagny Messagers F Us 1	FP reçue

Week-ends des 8 et 9 mars :

La Commission adresse un 1^{er} avertissement aux clubs suivis de * ci-dessous :

Crit U13 Exc Poule A	Courtry F. 1 - Villenoy A.C. 1*	FP reçue	Villenoy pas de codes
Crit U13 Exc Poule C	Gretz Tournan Sc 1 - Dammarie Les Lys Fc 1*	FP reçue	Dammarie pas de codes
Crit U10 Exc Poule G	Villenoy A.C. 33 - Lagny Messagers F Us 34*	FP reçue	Lagny pas de codes
Crit U11 Exc Poule C	Nandy F.C. 1* - Gretz Tournan Sc 1	FP reçue	Pas de tablette
Crit U12 Exc Poule B	Val D'Europe Fc 32 - Lagny Messagers F Us 31*		Lagny pas de codes
Crit U12 Exc Poule G	Courtry F. 31 - Villenoy A.C. 31*		Villenoy pas de codes
Crit U9 Exc Poule A	Nanteuil Les Meaux 31* - Lagny Messagers F Us 31	FP reçue	Pas connexion recevant
Crit U9 Exc Poule C	Trilport Usf 31* - Chelles As 31		Pas connexion recevant
Crit U9 Exc Poule F	Melun Fc 31* - Savigny Le Temple Fc 31	FP reçue	Pas connexion recevant
Crit U9 Exc Poule F	Dammarie Les Lys Fc 31* - Le Mee Sports 31		Pas connexion recevant
Crit U9 Exc Poule G	Mormant F.C. 31* - Vaux La Rochette 31	FP reçue	Pas connexion recevant
Crit U9 Exc Poule H	Nanteuil Les Meaux 32* - Lagny Messagers F Us 32	FP reçue	Pas connexion recevant
Crit U9 Exc Poule J	Trilport Usf 32* - Chelles As 32		Pas connexion recevant
Crit U9 Exc Poule M	Melun Fc 32* - Savigny Le Temple Fc 32	FP reçue	Pas connexion recevant
Crit U9 Exc Poule M	Dammarie Les Lys Fc 32* - Le Mee Sports 32		Pas connexion recevant
Crit U9 Exc Poule N	Mormant F.C. 32* - Vaux La Rochette 32		Pas connexion recevant
Crit U10 Exc Poule D	Savigny Le Temple Fc 35* - Noisiel Foot Academ 33	FP reçue	Pas connexion recevant
Crit U11 Exc Poule B	Pays Fontainebleau 1* - Senart Moissy 1		Pas connexion recevant
Crit U11 Exc Poule C	Champs S/Marne Foot 1* - Us Torcy Pvm 1		Pas connexion recevant
Crit U11 Exc Poule D	Melun Fc 1* - Vaux La Rochette 1	FP reçue	Pas connexion recevant
Crit U12 Exc Poule B	Melun Fc 32* - Pays Fontainebleau 32	FP reçue	Pas connexion recevant
Crit U12 Exc Poule C	Us Torcy Pvm 32* - Amicale Montereau As 34	FP reçue	Pas connexion recevant
Crit U12 Exc Poule D	Coulommiers Brie F 33* - Vaux La Rochette 33		Pas connexion recevant
Crit U12 Exc Poule F	Val De France F. 33* - Brie Fc 31		Pas connexion recevant
Crit U12 Exc Poule F	Mitry Compans Goelly 31* - Trilport Usf 33	FP reçue	Pas connexion recevant

FORFAITS

MATCH 29850253 CHAMPS FFC 31 – BRIE EST 31 CRITERIUM ESPOIRS U9 Poule A du 08/03/25

Lecture du courriel du club de CHAMPS FFC

L'équipe de BRIE EST ne s'est pas présentée

***3ème Forfait non avisé entraînant le forfait général de l'équipe de BRIE EST**

MATCH 29878549 ST PATHUS OISSERY 31 – MEAUX ACADEMY 31 CRITERIUM EXCELLENCE U9 Poule B du 22/03/25

Lecture du courriel du club de ST PATHUS OISSERY avisant du forfait de son équipe
***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 28978789 ST PATHUS OISSERY 31 – MEAUX ACADEMY 32 CRITERIUM EXCELLENCE U9 Poule I du 22/03/25

Lecture du courriel du club de ST PATHUS OISSERY avisant du forfait de son équipe
***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29912452 BRIARD SC 33 – LE MEE SPORTS 35 CRITERIUM ESPOIRS U10 Poule P du 08/03/25

Lecture de la feuille de match
L'équipe de LE MEE SPORTS 35 ne s'est pas présentée
***1^{er} Forfait non avisé**

MATCH 29907685 VILLEPARISIS USM 2 – MITRY COMPANS GOELLY 2 CRITERIUM ESPOIRS U11 Poule A du 22/03/25

Lecture du courriel du club de MITRY COMPANS GOELLY avisant du forfait de son équipe
***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29909789 ROISSY EN BRIE 2 – NANDY FC 2 CRITERIUM ESPOIRS U11 Poule AA du 22/03/25

Lecture du courriel du club de NANDY FC avisant du forfait de son équipe
***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29907825 PLAINE DE France 1 – FC MONTHYON 1 CRITERIUM ESPOIRS U11 Poule D du 22/03/25

Lecture du courriel du club de FC MONTHYON avisant du forfait de son équipe
***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29908742 BUCCEENNE AS 1 – THORIGNY FC 3 CRITERIUM ESPOIRS U11 Poule M du 08/03/25

Lecture de la feuille de match
L'équipe de THORIGNY FC 3 ne s'est pas présentée
***1^{er} Forfait non avisé**

MATCH 29908984 ARC EN CIEL 1 – MELUN FC 4 CRITERIUM ESPOIRS U11 Poule R du 22/03/25

Lecture du courriel du club de MELUN FC avisant du forfait de son équipe
***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29909471 MONTEREAU ASA 1 – BOCAGE AMICALE 1 CRITERIUM ESPOIRS U11 Poule Y du 08/03/25

Lecture de la feuille de match
L'équipe de AMICALE BOCAGE 1 ne s'est pas présentée
***2^{ème} Forfait non avisé**

MATCH 29905633 AS REBAIS 1 – VAL D'EUROPE 2 CRITERIUM ESPOIRS U13 Poule F du 08/03/25

Lecture de la feuille de match
L'équipe de VAL D'EUROPE 2 ne s'est pas présentée
***1^{er} Forfait non avisé**

MATCH 29968872 MOUROUX CS 1 – COUNTRY F 2 CRITERIUM ESPOIRS U13 Poule H du 22/03/25

Lecture du courriel du club de COUNTRY F. avisant du forfait de son équipe
***3^{ème} Forfait avisé entraînant le forfait général de l'équipe de COUNTRY F.**

MATCH 29905921 GATINAIS VAL DE LOING 2 – PONTHIERRY 2 CRITERIUM ESPOIR U13 Poule N du 22/03/25

Lecture du courriel du club de GATINAIS VAL DE LOING FC avisant du forfait de son équipe
*2^{ème} Forfait avisé

MATCH 29241725 COULOMMIERS BRIE F 40 – ENT. FERRIERES/CROISS 40 CRITERIUM 55 ANS Poule Bdu 08/03/25

Lecture de la feuille de match
L'équipe de l'ENT. FERRIERES/CROISS ne s'est pas présentée
*1^{er} Forfait non avisé

SC BRIARD

Lecture du courriel du club de SC BRIARD avisant du forfait Général de son équipe critérium FEMININS U13 Poule F

*La Commission enregistre le forfait général

RETRAITS / FORFAITS GENERAUX

CLUBS	CATEGORIE	DIVISION	AMENDE
BRIE EST	CRIT. ESPOIR U9	Poule A	22 €
COURTRY F	CRIT. ESPOIR U13	Poule H	22 €
SC BRIARD 1	CRIT. FEMININS U13	Poule F	22 €

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE – TERRAINS CHAMPIONNATS / COUPES

Week-end du 22 et 23 mars 2025

MATCH 22878728 C.P.S.P. 31 – MORMANT FC 31 CRITERIUM U9 EXCELLENCE Poule G du 22/03/25

Demande d'inversion par courriel du club de C.P.S.P pour disputer la rencontre sur les installations de MORMANT FC à 11H00

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29878938 C.P.S.P. 32 – MORMANT FC 32 CRITERIUM U9 EXCELLENCE Poule N du 22/03/25

Demande d'inversion par courriel du club de C.P.S.P pour disputer la rencontre sur les installations de MORMANT FC à 11H00

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29911610 US TORCY PVM 33 – LOGNES US 33 CRITERIUM ESPOIRS U10 Poule D du 22/03/25

Demande d'inversion par courriel du club de US TORCY PVM pour disputer la rencontre sur les installations de LOGNES

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29911640 US TORCY PVM 34 – LOGNES US 34 CRITERIUM ESPOIRS U10 Poule E du 22/03/25

Demande d'inversion par courriel du club de US TORCY PVM pour disputer la rencontre sur les installations de LOGNES

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29969058 BRIARD SC 34 – PONTAULT COM. UMS 35 CRITERIUM U10 EXCELLENCE Poule F du 22/03/25

Demande de modification de date par courriel du club de PONTAULT COMBAULT UMS pour disputer la rencontre à une date ultérieure

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29907687 ASM FERTOISE FOOT 1 – MEAUX ACADEMY CS 2 CRITERIUM ESPOIR U11 Poule A du 22/03/25

Demande de modification de date par courriel du club de LA FERTE SS/JOUARRE pour disputer la rencontre à une date ultérieure

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29907729 ASM FERTOISE FOOT 2 – MEAUX ACADEMY CS 3 CRITERIUM ESPOIR U11 Poule B du 22/03/25

Demande de modification de date par courriel du club de LA FERTE SS/JOUARRE pour disputer la rencontre à une date ultérieure

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29907859 US TORCY PVM 2 – LOGNES US 2 CRITERIUM ESPOIRS U11 Poule F du 22/03/25

Demande d'inversion par courriel du club de US TORCY PVM pour disputer la rencontre sur les installations de LOGNES

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29907901 US TORCY PVM 3 – LOGNES US 3 CRITERIUM ESPOIRS U11 Poule E du 22/03/25

Demande d'inversion par courriel du club de US TORCY PVM pour disputer la rencontre sur les installations de LOGNES

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29967667 SENART MOISSY 1 – EFSSM 2 CRITERIUM FEMININ U11 Poule A du 22/03/25

Demande de modification de date par courriel du club de SENART MOISSY pour disputer la rencontre le 12/04/25 à 9H00 au lieu du 22/03/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29967775 SENART MOISSY 2 – EFSSM 3 CRITERIUM FEMININ U11 Poule D du 22/03/25

Demande de modification de date par courriel du club de SENART MOISSY pour disputer la rencontre le 12/04/25 à 9H00 au lieu du 22/03/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29881028 VILLEPARISIS USM 1 – SENART MOISSY 1 CRITERIUM FEMININ U13 Poule A du 22/03/25

Demande de modification de date par courriel du club de SENART MOISSY pour disputer la rencontre le 12/04/25 à 9H00 au lieu du 22/03/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29881288 QUINCY VOISINS 2 – VAL D'EUROPE 2 CRITERIUM FEMININ U15 Poule B du 22/03/25

Demande de modification d'horaire par FOOTCLUBS du club de QUINCY VOISINS US pour disputer la rencontre à 11H30 au lieu de 10H00

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29881289 CHAMPS S/MARNE 2 – SENART MOISSY 2 CRITERIUM FEMININ U15 Poule B du 22/03/25

Demande de modification de date par courriel du club de SENART MOISSY pour disputer la rencontre le 13/04/25 à 10H00 au lieu du 23/03/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29882800 VAL D'EUROPE FC 2 – COULOMMIERS BRIE F 1 CRITERIUM FEMININ U18 Poule A du 22/03/25

Demande de modification d'horaire par courriel du club de VAL D'EUROPE FC pour disputer la rencontre à 16H30 au lieu de 17H30

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29882984 MARLES AC 1 – BOISSISE PRINGY 1 CRITERIUM FEMININ SENIORS Poule B du 22/03/25

Demande de modification de date par courriel du club de MARLES AC pour disputer la rencontre le 19/04/25 au lieu du 22/03/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29882987 FC GUIGNES 1 – MORMANT FC 2 CRITERIUM FEMININ SENIORS Poule B du 22/03/25

Demande de modification de date par courriel du club de FC GUIGNES pour disputer la rencontre le 25/03/25 à 20H30 au lieu du 22/03/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29616922 SENGOL 77 3 – AVON FC 2 SENIORS D2 FUTSAL Poule B du 23/03/25

Suite au courrier de la Maie de Lognes indiquant l'indisponibilité du gymnase, cette rencontre est reportée à une date ultérieure

La commission demande aux 2 clubs de faire parvenir une nouvelle date pour sa réunion du 25/04/25

ACCORD DE LA COMMISSION

MATCHS REMIS SANS DATE

Seniors D1 Féminines :

- 29617748 St Pathus 1 – Lieusaint du 01/02/2025 – **Nouvelle date le 26/04/2025**
- 29617751 Dammarie FC 1 – Villeparisis 1 du 08/03/2025 – **Nouvelle date le 19/04/2025**

COUPES

TIRAGE COUPE 77 U18F – ¼ de finale

Date de jeu le 19/04/2025

Les rencontres sont à consulter sur FOOTCLUBS et sur le site internet

Prochaine réunion le mardi 1^{er} AVRIL 2025



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 20 mars 2025

Présidence : Marcel CULEDDU

Secrétaire de séance : Claude ADAM

Présent : Bruno GLISE - Olivier FREMIOT

Assiste : Olivier FERNANDEZ (administratif)

Absent excusé : André ANTONINI

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Coupes 77 & Comité

*Feuille de matchs manquantes

*Suivi FMI

*Problème FMI

*Reports/Modifications

*Forfaits Généraux

COUPES 77 ET COMITE

Voir annexe

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	
28919729	15/03/25	U14	D3B	LESIGNY 21	BRIARD SC 21
30171785	15/03/25	U15	NIV 1	COMBS 1	PONTAULT UMS 1
Score transmis par le délégué officiel : 1-1					
30173578	15/03/25	U15	NIV 2 -B	GRETZ T. 1	BRIARD 1
29253548	16/03/25	VETERANS	D4A	LAGNY 32	VILLEPARISIS 32
28914256	16/03/25	U16	D2B	GRETZ T. 22	LIEUSAINT 21

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	
29272058	09/03/25	U16	D3A	MCG 22	QUINCY V. 22

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

Néant

PROBLEME FMI

29268260	02/03/25	VETERANS	D4C	ENT USC LCR ASLE 31	ALLIANCE 32
Courriel du club de Chatelet, informant la Commission d'un problème empêchant la transmission de la FMI.					
Par ces motifs, la Commission demande pour la seconde fois aux 2 clubs de transmettre pour sa prochaine réunion les éléments listés ci-dessous :					
<ul style="list-style-type: none"> • Score de la rencontre • Noms/Prénoms/N°Licence : *Arbitre, *Arbitre assistant et *Délégué • Noms/Prénoms/N°Licence : *Joueurs • Si sanction disciplinaire Noms/Prénoms • Si réserves/Observations d'Après Match/réserves technique 					

28911539	16/03/25	VETERANS	D2A	CROISSY 31	JOUARRE 31
Courriel du club de Croissy, informant la Commission d'un problème empêchant la transmission de la FMI.					
Par ces motifs, la Commission demande aux 2 clubs de transmettre pour sa prochaine réunion les éléments listés ci-dessous :					
<ul style="list-style-type: none"> • Score de la rencontre • Noms/Prénoms/N°Licence : *Arbitre, *Arbitre assistant et *Délégué • Noms/Prénoms/N°Licence : *Joueurs • Si sanction disciplinaire Noms/Prénoms • Si réserves/Observations d'Après Match/réserves technique 					

SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

En cas de problème avec la FMI, les clubs et les arbitres doivent faire parvenir un rapport au District indiquant le problème rencontré dans les 48 heures suivant la rencontre.

NOTE : nous demandons aux clubs de bien vouloir être précis dans les explications de non-fonctionnement de la tablette afin que les problèmes rencontrés puissent être étudiés et corrigés.

La Commission effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Week-end des 15 et 16 Mars :

La Commission demande un rapport à chaque club ci-dessous concernant la non-utilisation de la F.M.I. pour le jeudi 27 mars.

A défaut, l'article 44.4 du RSG sera appliqué

<u>15/03/2025</u>	U14 D3B	Lesigny U.S.C. 21 - Briard S.C. 22	
<u>15/03/2025</u>	U14 D4B	Buceenne As 21 - Crecy Fc 23	
<u>15/03/2025</u>	U15 - Niveau 1	Combs La Ville C.A. 1 - Pontault Com. Ums 1	
<u>15/03/2025</u>	U15 - Niveau 2 B	Gretz Tournan Sc 1 - Briard S.C. 1	
<u>16/03/2025</u>	Veterans D1	Us Torcy Pvm 32 - Mormant F.C. 31	
<u>16/03/2025</u>	U16 D2B	Gretz Tournan Sc 22 - Lieusaint Foot As 21	

<u>16/03/2025</u>	Criterium 55 Ans C	Nanteuil Les Meaux 40 - Collegien As 40	
<u>16/03/2025</u>	Veterans D4A	Lagny Messagers F Us 32 - Villeparisis U.S.M. 32	
<u>16/03/2025</u>	U16 D3C	Vaires Ent. Et C. Us 23 - Val D'Europe Fc 23	
<u>16/03/2025</u>	U16 D3E	Chatelet En Brie Us 21 - Lesigny U.S.C. 21	

Week-ends des 15 février au 9 mars :

La Commission adresse un 1^{er} avertissement aux clubs suivis de * ci-dessous :

<u>15/02/25</u>	Crit Fem Seniors B	Boissise Pringy Us 1 - Fontenay Tresigny As 1	1 ^{er} avertissement à l'équipe de Boissise
<u>15/02/25</u>	Coupe 77 U14	Senart Moissy 22 - Vaires Ent. Et C. Us 21	1 ^{er} avertissement à l'équipe de Senart Moissy
<u>01/03/25</u>	U14 D4F	Chatelet En Brie Us 21 - C.P.S.P 22	1 ^{er} avertissement à l'équipe de Chatelet en Brie
<u>08/03/25</u>	U14 D4D	Noisiel Foot Academ 22 - Pontault Com. Ums 23	1 ^{er} avertissement à l'équipe de Noisiel Foot Acad
<u>08/03/25</u>	U14 D4E	Lieusaint Foot As 23 - Nangis Es 21	2 ^{ème} avertissement à l'équipe de Lieusaint 100€
<u>09/03/25</u>	Seniors D3C	Lagny Messagers F Us 1 - Pontault Comb. Port. 2	1 ^{er} avertissement à l'équipe de Lagny
<u>09/03/25</u>	U16 D3A	MCG 22 – Quincy V. 22	1 ^{er} avertissement à l'équipe de MCG
<u>09/03/25</u>	Seniors D4B	Bussy St Georges Fc 2 - Brie Est Foot. Club 1	1 ^{er} avertissement à l'équipe de Bussy
<u>09/03/25</u>	Veterans D4C	Nangis Es 31 - Reau Sl 31	1 ^{er} avertissement à l'équipe de Nangis

Week-ends des 15 et 16 mars :

<u>15/03/2025</u>	U14 D2B	Champs S/Marne Foot 22* - Crecy Fc 21	1 ^{er} avertissement à l'équipe de Champs S/Marne
<u>15/03/2025</u>	U14 D3A	Noisiel Foot Academ 21* - Pin Villevaude 21	1 ^{er} avertissement à l'équipe de Noisiel Foot Acad
<u>16/03/2025</u>	U18 D1	Nanteuil Les Meaux 21* - Combs La Ville. 21	1 ^{er} avertissement à l'équipe de Nanteuil
<u>16/03/2025</u>	Cdm D2B	Mouroux Cs 5* - Briard S.C. 5	1 ^{er} avertissement à l'équipe de Mouroux

- * pas de connexion du club recevant

REPORTS/MODIFICATIONS Toutes Compétitions District

Match sans date

Coupe Comite U16

MATCH 23121848 CHATELET 21 -DAMMARIE FC 22 U16 Coupe Comité du (16/02/2025)

Considérant qu'en raison du report de l'intégralité des rencontres du club de Dammarie FC du week-end des 15/02 et 16/02/2025, la rencontre Chatelet 21 – Dammarie FC 22 de Coupe Comité U16 initialement prévue le 16/02/2025, a été reportée sans date puis positionné au 02/03/2025,

Considérant qu'en raison du nouveau report de l'intégralité des rencontres du club de Dammarie FC du week-end des 01/03 et 02/03/2025, la rencontre Chatelet 21 – Dammarie FC 22 de Coupe Comité U16 initialement prévue le 16/02/2025, a été reportée sans date.

Considérant qu'en raison de l'absence de date libre conjointe pour la planification de la rencontre avant le 23/03/2025 (date limite).

Considérant que la date limite du tour suivant est prévue le 27/04/2025 (1/4 de Finale), la rencontre du tour suivant devant opposer l'équipe de Mormant FC 21 au vainqueur de Chatelet / Dammarie FC

Considérant des calendriers respectifs des équipes, cette rencontre ne pourra avoir lieu que le 20/04/2025.

Par ces motifs, la Commission décide de planifier la rencontre le jeudi 03 avril 2025 à 20h00 au stade G.Foucher à Le Chatelet en Brie.

Coupe Comité U14 :

Sous réserve de la qualification de l'équipe de Mouroux pour le tour suivant

MATCH 53261052 MOUROUX 21 – COUNTRY ACADEMIE Coupe Comité U14 (22/03//2025)

Considérant que la date limite de jeu de ce tour (1/4 de finale) est fixée au 26/04/2025.

En raison de l'absence de date libre conjointe pour la planification de la rencontre avant le 26/04/2025.

La rencontre Mouroux 21 – Courtry Academie 21 initialement prévue le 22/03/2025, a été placée sans date,

Merci aux clubs de nous faire parvenir leurs propositions de date avec accord avant le 16/04/2025.
À défaut, la Commission compétente prendra alors toutes les dispositions nécessaires pour le bon déroulement de la compétition.

Coupe 77 Vétérans :

Sous réserve de la qualification des équipes de Bussy 31, Brie Nord 31, Fc Cosmo 31 et Villeparisis 31 pour le tour suivant

Si MATCH 53261094 Bussy 31 – Villeparisis 31 Coupe 77 Vétérans (23/03/2025)

Si MATCH 53261095 Brie Nord 31 – FC Cosmo 31 Coupe 77 Vétérans (23/03/2025)

Si MATCH 53261096 Bussy 31 – FC Cosmo 31 Coupe 77 Vétérans (23/03/2025)

Considérant que la date limite de jeu de ce tour (1/4 de finale) est fixée au 27/04/2025.

En raison de l'absence de date libre conjointe pour la planification de la rencontre avant le 27/04/2025.

La rencontre Bussy 31 – Villeparisis 31 initialement prévue le 23/03/2025, a été placée sans date,

La rencontre Brie Nord – FC Cosmo 31 initialement prévue le 23/03/2025, a été placée sans date,

La rencontre Bussy 31 – FC Cosmo 31 initialement prévue le 23/03/2025, a été placée sans date,

Merci aux clubs de nous faire parvenir leurs propositions de date avec accord avant le 16/04/2025.
À défaut, la Commission compétente prendra alors toutes les dispositions nécessaires pour le bon déroulement de la compétition.

Coupe 77 +45 ANS :

Sous réserve de la qualification de l'équipe de Varennes 35

MATCH 53261431 Varennes 35 – Claye S. 36 Coupe 77 +45 ANS (23/03/2025)

Considérant que la date limite de jeu de ce tour (1/4 de finale) est fixée au 27/04/2025.

En raison de l'absence de date libre conjointe pour la planification de la rencontre avant le 27/04/2025.

La rencontre Varennes 35 – Claye S. 36 initialement prévue le 23/03/2025, a été placée sans date,

Merci aux clubs de nous faire parvenir leurs propositions de date avec accord avant le 16/04/2025.
À défaut, la Commission compétente prendra alors toutes les dispositions nécessaires pour le bon déroulement de la compétition.

Sous réserve de la qualification de l'équipe de Brie des Morins 35

MATCH 53261434 Brie des Morins 35 – St Mard 35 Coupe 77 +45 ANS (23/03/2025)

Considérant que la date limite de jeu de ce tour (1/4 de finale) est fixée au 27/04/2025.

En raison de l'absence de date libre conjointe pour la planification de la rencontre avant le 27/04/2025.

La rencontre Brie des Morins 35 – St Mard 35 initialement prévue le 23/03/2025, a été placée sans date,

Merci aux clubs de nous faire parvenir leurs propositions de date avec accord avant le 16/04/2025.
À défaut, la Commission compétente prendra alors toutes les dispositions nécessaires pour le bon déroulement de la compétition.

MATCH 53261435 Crecy FC 35 – MCG 35 Coupe 77 +45 ANS (23/03/2025)

Considérant que la date limite de jeu de ce tour (1/4 de finale) est fixée au 27/04/2025.

En raison de l'absence de date libre conjointe pour la planification de la rencontre avant le 27/04/2025.

La rencontre Crecy 35 – MCG 35 initialement prévue le 23/03/2025, a été placée sans date,

Merci aux clubs de nous faire parvenir leurs propositions de date avec accord avant le 16/04/2025.
À défaut, la Commission compétente prendra alors toutes les dispositions nécessaires pour le bon déroulement de la compétition.

Coupe Comité U16

MATCH 53259247 MCG 21 – Servon 21 Coupe Comité U16 (23/03/2025)

Considérant que la date limite de jeu de ce tour (1/4 de finale) est fixée au 27/04/2025.

En raison de l'absence de date libre conjointe pour la planification de la rencontre avant le 27/04/2025.

La rencontre MCG 21 – Servon 21 initialement prévue le 23/03/2025, a été placée sans date,

Merci aux clubs de nous faire parvenir leurs propositions de date avec accord avant le 16/04/2025. À défaut, la Commission compétente prendra alors toutes les dispositions nécessaires pour le bon déroulement de la compétition.

Coupe 77 U16

Sous réserve de la qualification de l'équipe de Ent. USBPO/ESPB 21

MATCH 53247363 Ent USBPO/ESPB 21 – Gretz 21 Coupe 77 U16 (23/03/2025)

Considérant que la date limite de jeu de ce tour (1/4 de finale) est fixée au 27/04/2025.

En raison de l'absence de date libre conjointe pour la planification de la rencontre avant le 27/04/2025.

La rencontre Ent USBPO/ESPB 21 – Gretz 21 initialement prévue le 23/03/2025, a été placée sans date,

Merci aux clubs de nous faire parvenir leurs propositions de date avec accord avant le 16/04/2025. À défaut, la Commission compétente prendra alors toutes les dispositions nécessaires pour le bon déroulement de la compétition.

Sous réserve de la qualification de l'équipe de Dammarie FC 21

MATCH 53247366 Dammarie FC 21 – Vaires 22 Coupe 77 U16 (23/03/2025)

Considérant que la date limite de jeu de ce tour (1/4 de finale) est fixée au 27/04/2025.

En raison de l'absence de date libre conjointe pour la planification de la rencontre avant le 27/04/2025.

La rencontre Dammarie FC 21 – Vaires 22 initialement prévue le 23/03/2025, a été placée sans date,

Merci aux clubs de nous faire parvenir leurs propositions de date avec accord avant le 16/04/2025. À défaut, la Commission compétente prendra alors toutes les dispositions nécessaires pour le bon déroulement de la compétition.

Coupe Comité Seniors

MATCH 53259224 Lognes 2 – Emerainville 1 Coupe Comité U16 (23/03/2025)

Considérant que la date limite de jeu de ce tour (1/4 de finale) est fixée au 27/04/2025.

En raison de l'absence de date libre conjointe pour la planification de la rencontre avant le 27/04/2025.

La rencontre Lognes 2 – Emerainville 1 initialement prévue le 23/03/2025, a été placée sans date,

Merci aux clubs de nous faire parvenir leurs propositions de date avec accord avant le 16/04/2025. À défaut, la Commission compétente prendra alors toutes les dispositions nécessaires pour le bon déroulement de la compétition.

Week-end du 22 et 23 mars 2025

MATCH 29236575 VAIRES 24 – MCG 23 U14 D4C du 22/03/2025

10/03/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de VAIRES pour disputer la rencontre à 17H30 au lieu de 15H30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 17H30

MATCH 53212905 CRECY 21 – VAL DE FRANCE 21 COUPE 77 U14 du 22/03/2025

19/03/2025-Demande de modification d'horaire par courriel du club de CRECY pour disputer la rencontre à 14H30 au lieu de 15H30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 14H30

DEMANDE ANNULEE PAR LA COMMISSION

MATCH 53121400 MOUROUX 21 – MCG 21 COUPE COMITE U14 du 22/03/2025

17/03/2025-Demande de modification d'horaire par courriel du club de MOUROUX pour disputer la rencontre à 14H00 au lieu de 15H30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 14H00

MATCH 53150303 MOUROUX 1 – MEAUX CS 2 COUPE 77 U15 du 22/03/2025

17/03/2025-Demande de modification d'horaire par courriel du club de MOUROUX pour disputer la rencontre à 16H00 au lieu de 15H30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 16H00

MATCH 30173298 CRECY 1 – JOUARRE 1 U15 NIVEAU 2 Gr. A du 22/03/2025

19/03/2025-Demande de modification d'horaire par courriel du club de CRECY pour disputer la rencontre à 16H30 au lieu de 15H00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE JOUARRE

MATCH 29240832 FONTENAY TRES. 35 – PONTAULT UMS 35 +45 ANS Gr. C du 23/03/2025

18/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de PONTAULT UMS pour disputer la rencontre le 20/04/2025 au lieu du 23/03/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE FONTENAY TRESIGNY

MATCH 28913982 FERTE SJ 31 – GRETZ T. 31 VETERANS D4B du 23/03/2025

19/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de FERTE S/J pour disputer la rencontre le 11/05/2025 au lieu du 23/03/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE GRETZ / FERTE S/J

MATCH 53121739 FC MUSCLE 5 – CRISENOY 5 COUPE COMITE CDM du 23/03/2025

16/03/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de FC MUSCLE pour disputer la rencontre à 10H30 au lieu de 9H30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 10H30

MATCH 53121740 NANTEUIL 5 – NUSO FOOT 5 COUPE COMITE CDM du 23/03/2025

04/03/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de NUSO FOOT pour disputer la rencontre à 10H30 au lieu de 09H30

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE NANTEUIL

MATCH 29305754 BRAYTOIS 21 – CHATELET 21 U16 D3E du 23/03/2025

12/03/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de CHATELET pour disputer la rencontre à 13H00 au lieu de 14H00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE BRAYTOIS

MATCH 29614399 CPSP 22 – SENART M. 22 U18 D3B du 23/03/2025

20/03/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de CPSP pour disputer la rencontre à 13H00 (horaire habituel) au lieu de 15H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 13H00

Week-end du 29 et 30 mars 2025

MATCH 28881505 PRESLES 5 – LIEUSAIN 5 CDM D1 du 30/03/2025

17/03/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de PRESLES pour disputer la rencontre le 27/03/2025 à 21h00 au lieu du 30/03/2025 à 9h30

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE LIEUSAIN

MATCH 28247578 ENT.PRESLES VAL Y 1 – VILLIERS ST G 1 SENIORS D3D du 30/03/2025

Réception d'un courriel de la municipalité de PRESLES, informant la Commission de la fermeture de l'installation le 30 mars 2025 en raison de l'organisation d'une manifestation sportive.

La Commission demande au club de PRESLES de lui transmettre au plus tard le 26/03/2025 ces observations sur la mise à disposition d'un terrain de repli ou de convenir avec son adversaire d'une nouvelle date de jeu.

A défaut la Commission compétente prendra alors toutes les dispositions nécessaires pour le bon déroulement de la compétition.

MATCH 28917886 OL. LOING 21 – MORET-VENEUX 21 U14 D2C du 29/03/2025

21/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **OL LOING** pour disputer la rencontre à 16H30 au lieu de 14H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 16H30

MATCH 28919644 ST MARD 21 – VAIRES 23 U14 D3A du 29/03/2025

14/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **ST MARD** pour disputer la rencontre le 22/03/2025 au lieu du 29/03/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE VAIRES

MATCH 29251748 ST MARD 5 – MAISONCELLES 5 CDM D2A du 30/03/2025

18/03/2025-Demande d'inversion par courriel du club de **MAISONCELLES** pour disputer la rencontre sur les installations de MAISONCELLES au lieu ST MARD

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE ST MARD

MATCH 28881279 CHELLES 31 – TORCY 32 VETERANS D1 du 30/03/2025

19/03/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CHELLES** pour disputer la rencontre à 11H00 au lieu de 9H30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 11H00

MATCH 28911545 JOUARRE ASM 21 – CHAMPS FFC 21 VETERANS D2A du 30/03/2025

10/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CHAMPS FC** pour disputer la rencontre le 06/04/2025 au lieu du 30/03/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE JOUARRE

17/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CHAMPS FC** pour disputer la rencontre le 04/05/2025 au lieu du 30/03/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE JOUARRE

MATCH 28911634 CRECY 31 – VAL D'EUROPE 31 VETERANS D2B du 30/03/2025

13/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CRECY** pour disputer la rencontre à 9h30 au lieu de 9H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 9H30

MATCH 28911724 NANDY FC 31 – HERICY VS 31 VETERANS D2C du 30/03/2025

10/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **NANDY FC** pour disputer la rencontre le 11/05/2025 au lieu du 30/03/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE HERICY VS

17/03/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **NANDY FC** pour disputer la rencontre le 02/04/2025 à 20h30 au lieu du 30/03/2025 à 9h30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE HERICY VS

17/03/2025-Demande d'inversion, de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **NANDY FC** pour disputer la rencontre à VULAIN SUR SEINE le 02/04/2025 à 20h30 au lieu du 30/03/2025 à 9h30 à NANDY

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE HERICY VS

MATCH 29253890 PONTIERRY 32 – CRISENOY 32 VETERANS D4C du 30/03/2025

19/03/2025-Demande d'inversion et de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PONTIERRY** pour disputer la rencontre à 11H30 sur les installations de CRISENOY au lieu de 09H00 sur les installations de ST FARGEAU PONTIERRY

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE CRISENOY

MATCH 29261865 HERICY 32 -OL.LOING 31 VETERANS D4D du 30/03/2025

12/03/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **HERICY VS** pour disputer la rencontre à 9h00 au lieu de 9H30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 9H00

MATCH 29614462 ST GERMAIN LAVAL 21 – FONTENAY TRES. 21 U18 D3B du 30/03/2025

18/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **ST GERMAIN LAVAL** pour disputer la rencontre le 06/04/2025 au lieu du 30/03/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE FONTENAY TRESIGNY

MATCH 28245460 CRECY 1 – OTHIS 1 SENIORS D2A du 30/03/2025

13/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CRECY** pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 16H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 15H30

MATCH 28245477 QUINCY V. 1 – VAL DE FRANCE 1 SENIORS D2A du 30/03/2025

18/03/2025-Demande d'inversion et de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAL DE FRANCE** pour disputer la rencontre sur les installations de Montevrain à 16h00 au lieu de Quincy Voisins à 15h00

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE QUINCY VOISINS

MATCH 28279307 AVONNAISE 1 – BOISSISE P. 1 SENIORS D2C du 30/03/2025

Demande d'inversion par courriel du club de **BOISSISE PRINGY** pour disputer la rencontre sur les installations de BOISSISE LE ROI au lieu de AVON

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'AVONNAISE

MATCH 28245464 PONTAULT PORT 1 – TRILPORT 1 SENIORS D2B du 30/03/2025

18/03/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT PORT** pour disputer la rencontre le 29/03/2025 à 20h00 au lieu du 30/03/2025 à 15h00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE TRILPORT

MATCH 28246997 LOGNES 2 – VILLEPARISIS 2 SENIORS D3B du 30/03/2025

18/03/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 27/03/2025 à 20h15 au lieu du 30/03/2025 à 15h00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE LOGNES

MATCH 29221075 FERTE S/J 1 – CHAMPS FFC 2 SENIORS D4A du 30/03/2025

11/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CHAMPS FC** pour disputer la rencontre le 20/04/2025 au lieu du 30/03/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE FERTE S/J 1

11/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CHAMPS FC** pour disputer la rencontre le 27/04/2025 au lieu du 30/03/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE FERTE S/J 1

Week-end du 05 et 06 avril 2025

MATCH 28917894 MONTEREAU 21 – OL. LOING 21 U14 D2C du 05/04/2025

04/03/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MONTEREAU** pour disputer la rencontre le 22/03/2025 à 14H00 au lieu du 05/04/2025 à 15H30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE OL. LOING

MATCH 28917714 MORMANT 21 – CESSON VSD 21 U14 D2C du 05/04/2025

14/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CESSON VSD** pour disputer la rencontre le 12/04/2025 au lieu du 05/04/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MORMANT FC

MATCH 28919647 DAMMARTIN 21 – MAGNY FC 21 U14 D3A du 05/04/2025

18/03/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARTIN** pour disputer la rencontre le 21/05/2025 à 17H00 au lieu du 05/04/2025 à 15h30

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE MAGNY

MATCH 28239159 VAL D'EUROPE 1 – GRETZ TOURNAN 2 SENIORS D1 du 06/04/2025

23/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAL D'EUROPE** pour disputer la rencontre à 15h00 au lieu de 14H30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 15H00

MATCH 28245477 QUINCY V. 1 – VAL DE FRANCE 1 SENIORS D2A du 06/04/2025

18/03/2025-Demande d'inversion et de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAL DE FRANCE** pour disputer la rencontre à 16H00 sur les installations de MONTEVRAIN au lieu de 15H00 sur les installations de QUINCY V.

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE QUINCY VOISINS

MATCH 29221097 COUNTRY ACAD. 2 – PLAINE FRANCE 1 SENIORS D4A du 06/04/2025

12/03/2025-Demande de modification d'horaire par courriel du club de **COUNTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre à 14h00 au lieu de 15H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 14h00

Week-end du 12 et 13 avril 2025

MATCH 28914459 CRECY 21 – SENART M. 23 U16 D2C du 13/04/2025

12/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CRECY** pour disputer la rencontre à 13h30 au lieu de 13H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 13H30

MATCH 29272697 CESSON VSD 22 – NANDY FC 22 U16 D3D du 13/04/2025

14/03/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CESSON** pour disputer la rencontre à 17H30 au lieu de 14h00

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE NANDY FC

MATCH 28247500 CRECY 2 – LAGNY 1 SENIORS D3C du 13/04/2025

12/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CRECY** pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 16H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 15H30

MATCH 29221084 COUNTRY ACAD. 2 – FERTE S/J 1 SENIORS D4A du 13/04/2025

12/03/2025-Demande de modification d'horaire par courriel du club de **COUNTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre à 14h00 au lieu de 15H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 14h00

Week-end du 19 et 20 avril 2025

MATCH 29252760 MOUROUX 5 – BRIE EST FC 5 CDM D2B du 20/04/2025

Match reporté du 23/02/2025 reporté au 20/04/2025.

Compte tenu de l'occupation du terrain à 11h15 par une autre rencontre

La Commission décide de modifier d'horaire de la rencontre à 09h15 au lieu de 09h30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 09h15

MATCH 29253874 CRISENOY 32 – CESSON VSD 31 VETERANS D4C du 20/04/2025

10/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CESSON VSD** pour disputer la rencontre le 01/05/2025 au lieu du 20/04/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CESSON VSD

10/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CESSON VSD** pour disputer la rencontre le 11/05/2025 au lieu du 20/04/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE CRISENOY

MATCH 28913982 QUINCY V. 21 – MEAUX CS 22 U16 D2A du 20/04/2025

19/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **QUINCY V** pour disputer la rencontre le 04/05/2025 au lieu du 20/04/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MEAUX CS

19/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **QUINCY V** pour disputer la rencontre le 11/05/2025 au lieu du 20/04/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MEAUX CS

MATCH 53259225 COUNTRY F. 1 – PONTAULT PORT 2 COUPE COMITE SENIORS du 20/04/2025

10/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT PORT** pour disputer la rencontre le 06/04/2025 au lieu du 20/04/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE COUNTRY F.

*Si accord, la rencontre aura lieu à 13h00 (terrain occupé à 15h et 17h)

Week-end du 26 et 27 avril 2025

MATCH 29272748 BOMBONNAISE 21 –HERICY 21 U16 D3C du 27/04/2025

Réception d'un courriel de la municipalité de BOMBON, informant la Commission de la fermeture de l'installation les 26 et 27 avril 2025 en raison de l'organisation d'une manifestation sportive. La Commission demande au club de BOMBONNAISE de lui transmettre au plus tard le 10/04/2025 ces observations sur la mise à disposition d'un terrain de repli ou de convenir avec son adversaire d'une nouvelle date de jeu.

A défaut la Commission compétente prendra alors toutes les dispositions nécessaires pour le bon déroulement de la compétition.

Week-end du 17 et 18 mai 2025

MATCH 28911731 HERICY 31 -LE MEE 31 VETERANS D2C du 18/05/2025

12/03/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **HERICY VS** pour disputer la rencontre à 9h30 au lieu de 9H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 9H30

MATCH 29268087 HERICY 32 -MISY VILLENEUVE 31 VETERANS D4D du 18/05/2025

12/03/2025-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **HERICY VS** pour disputer la rencontre à VILLENEUVE LA GUYARDE au lieu de VULAIN SUR SEINE

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE MISY VILLENEUVE

MATCH 29221102 FERTE S/J 1 – JOUARRE 1 SENIORS D4A du 18/05/2025

19/02/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **JOUARRE** pour disputer la rencontre le 11/05/2025 au lieu du 18/05/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE FERTE S/J

Considérant que la date de report proposée est le 11/05/2025,
Considérant que cette date est réservée au Tour 1 (préliminaire) de la Coupe de France 2025/2026.

Considérant que les équipes fanion (1) seniors sont susceptibles d'y participer.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

Week-end du 24 et 25 mai 2025

MATCH 28919663 COULOMMIERS 21 – DAMMARTIN 21 U14 D3A du 24/05/2025

18/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **DAMMARTIN** pour disputer la rencontre le 22/03/2025 au lieu du 25/05/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE COULOMMIERS

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« ... **Article 10 – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

MATCH 29237957 DAMMARTIE FC 22 -LIEUSAIN 23 U14 D4E du 24/05/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARTIE FC** pour disputer la rencontre à 13H30 au lieu de 15h30

ACCORD DU CLUB DE LIEUSAIN

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« ... **Article 10 – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut

exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

MATCH 29252793 BRIARD 5 – COUBERT 5 CDM D2B du 25/05/2025

20/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de COUBERT pour disputer la rencontre le 06/04/2025 au lieu du 25/05/2025

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« ... Article 10 – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

MATCH 28914007 VILLEPARISIS 22 – MEAUX CS ACADEMY 22 U16 D2A du 25/05/2025

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de VILLEPARISIS pour disputer la rencontre le 02/03/2025 au lieu du 25/05/2025

ACCORD DU CLUB DE MEAUX CS

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« ... Article 10 – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

RETRAITS / FORFAITS GENERAUX

CLUBS	CATEGORIE	DIVISION	AMENDE
ALLIANCE 77 2	SENIORS	D4C	57 €



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

ANNEXE PV

COUPES 77 ET COMITE

<u>Coupe 77 U15</u>		
Tour 2	1/8^e de Finale	Samedi 01/03/2025 (Date limite le 22/03/2025)
E	22/03/2025 - Mouroux 1 – Meaux CS 2	
Tour 3	1/4 de Finale	Samedi 12/04/2025 (Date limite le 26/04/2025)
1	Champs AS 1 – Crecy FC 1	
2	Montereau 1 – Bussy FC 1	
3	12/04/2025 - Si Meaux CS 2 – Vaires 1 26/04/2025 - Si Mouroux 1 – Vaires 1	
4	Torcy 2 – Melun FC 2	
Tour 4	1/2 Finale	Samedi 10/05/2025 (Date limite le 15/05/2025)
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Vainqueur 3 – Vainqueur 4	

<u>Coupe Seine et Marne U14</u>		
Tour 1	Cadrage ¼ de finale	Samedi 15/02/2025 (date limite le 22/03/2025)
A	12/04/2025 – Bussy 21 - Dammarie FC 21	
C	12/04/2025 - Meaux CS 21 – Torcy 22	
Tour 2	1/4 de Finale	Samedi 22/03/2025 (Date limite le 26/04/2025)
1	26/04/2025 - Bussy 21 ou Dammarie FC 21 – Fontainebleau 21	
2	26/04/2025 - Meaux CS 21 ou Torcy 22 – Torcy 21	
3	Vaires 1 – Senart M. 21	
4	Melun FC 22 – Melun FC 21	
Tour 3	1/2 Finale	Samedi 26/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Vainqueur 3 – Vainqueur 4	

<u>Coupe Comité U14</u>		
Tour 4	1/8^e de Finale	Samedi 15/02/2025 (date limite le 22/03/2025)
C	22/03/2025 -Gretz T.22 –Mormant 22	
F	22/03/2025 - Torcy 24- Dammarie FC 22	
G	22/03/2025 – Mouroux 21 – MCG 22	
Tour 5	1/4 de Finale	Samedi 22/03/2025 (Date limite le 26/04/2025)
1	Marolles 21 – CPSP 21	
2	12/04/2025 - Gretz T.22 ou Mormant 22 – Pontault UMS 22	
3	12/04/2025 - Ozoir 21 – si Torcy 24 19/04/2025 - Ozoir 21 – si Dammarie FC 22	
4	26/04/2025 - Si MCG 22 – Courtry Academie 21 Sans date Si Mouroux 21 – Courtry Academie 21	
Tour 6	1/2 Finale	Samedi 26/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Vainqueur 3 – Vainqueur 4	

Coupe 77 U14		
Tour 4	1/8^e de Finale	Samedi 15/02/2025 (date limite le 22/03/2025)
B	22/03/2025 - Meaux CS 22 – Pontault UMS 21	
Tour 5	1/4 de Finale	Samedi 22/03/2025 (Date limite le 26/04/2025)
1	12/04/2025 - Val d'Europe 21 – Meaux CS 22 ou Pontault UMS 21	
2	Torcy 23 – MCG 21	
3	26/04/2025 - Magny 21 – Roissy US 21	
4	Crecy FC 21 – Val de France	
Tour 6	1/2 Finale	Samedi 26/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Vainqueur 3 – Vainqueur 4	

Coupe Comité CDM		
Tour 3	1/4 de Finale	Dimanche 23/03/2025 (Date limite le 27/04/2025)
1	FC Musclé 5 – Crisenoy 5	
2	Nanteuil 5 – Nuso Foot 5	
3	Foret ES 5 – Mitry Ourcq Ptg 5	
4	Bucceenne 5 – Vaux Rochette 5	
Tour 4	1/2 Finale	Dimanche 27/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Vainqueur 3 – Vainqueur 4	

Coupe 77 CDM		
Tour 4	1/4 de Finale	Dimanche 23/03/2025 (Date limite le 27/04/2025)
1	Snie Fc 5– Hericy 5	
2	St Thibault 6– Thorigny 5	
3	Ponthierry 5– Lagny 5	
4	20/04/2025 - Crecy 5 – Lieusaint 5	
Tour 5	1/2 Finale	Dimanche 27/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Vainqueur 3 – Vainqueur 4	

Coupe Comité Vétérans		
Tour 4	1/8 de Finale	Dimanche 16/02/2025 (Date limite le 23/03/2025)
B	23/03/2025 – Dammarie City 31 – Lesigny 32	
Tour 5	1/4 de Finale	Dimanche 23/03/2025 (Date limite le 27/04/2025)
1	20/04/2025 - Bois le Roi 32 –si Lesigny 32 27/04/2025 - Bois le Roi 32 – si Dammarie City 31	
2	Fontenay T. 32 – Mormant FC 32	
3	Gatinais VL 31– Vaux Rochette 31	
4	20/03/2025 - Cesson VSD 31 – Val de l'Yerres 31	
Tour 6	1/2 Finale	Dimanche 27/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Vainqueur 3 – Vainqueur 4	

Coupe 77 Vétérans		
Tour 4	1/8 de Finale	Dimanche 16/02/2025 (Date limite le 23/03/2025)
G	23/03/2025 – Brie Nord 31 – Bussy 31	
H	23/03/2025 – Villeparisis 31 – FC Cosmo 31	
Tour 5	1/4 de Finale	Dimanche 23/03/2025 (Date limite le 27/04/2025)
1	27/04/2025 -Chelles 31 – Ponthierry 31	
2	16/04/2025 Claye S. 31– Lognes 31	
4	20/04/2025 - Si Brie Nord 31 – Villeparisis 31	
	Sans date Si Brie Nord 31 - FC Cosmo 31ou Bussy 31 - Villeparisis 31 ou FC Cosmo 31	
Tour 6	1/2 Finale	Dimanche 27/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
Vainqueur 1 – Vainqueur 2		
Mormant FC 31 – Vainqueur 4		

Coupe Comité +45 ANS		
Tour 3	1/4 de Finale	Dimanche 23/03/2025 (Date limite le 27/04/2025)
1	27/04/2025 - Ferrieres 35 – Combs 35	
2	20/04/2025 - St Thibault FC 35– Villeparisis 35	
3	23/03/2025 - Mitry Ourcq Ptg 35 –Vaux Rochette 35	
4	20/04/2025 - Savigny FC 35 – Everly 35	
Tour 4	1/2 Finale	Dimanche 27/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
Vainqueur 1 – Vainqueur 2		
Vainqueur 3 – Vainqueur 4		

Coupe 77 +45 ANS		
Tour 3	1/8 de Finale	Dimanche 16/02/2025 (Date limite le 23/03/2025)
C	23/03/2025 – Varennes 35 – Villenoy 35	
E	23/03/2025 – Val d'Europe 35 – Brie des Morins 35	
Tour 4	1/4 de Finale	Dimanche 23/03/2025 (Date limite le 27/04/2025)
1	27/04/2025 - Combs 36 – Bagneaux N. 35	
2	20/04/2025 - Si Villenoy 35 – Claye S. 36	
	Sans date Si Varennes 35– Claye S. 36	
3	27/04/25 si Val d'Europe 35– St Mard 35	
	Sans date si Brie des Morins 35 – St Mard 35	
4	Sans date Crecy 35– MCG 35	
Tour 5	1/2 Finale	Dimanche 27/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
Vainqueur 1 – Vainqueur 2		
Vainqueur 3 – Vainqueur 4		

Coupe Comité U16		
Tour 4	1/8 de Finale	Dimanche 16/02/2025 (Date limite le 23/03/2025)
B	03/04/2025 – Chatelet 21 – Dammarie FC 22	
Tour 5	1/4 de Finale	Dimanche 23/03/2025 (Date limite le 27/04/2025)
1	20/04/2025 - Mormant 21– Dammarie FC 22 ou Chatelet 21	
2	Combs 21 – Champs AS 21	
3	Bagneaux N. 21– Villeparisis 22	
4	Sans date - MCG 21 – Servon 21	
Tour 6	1/2 Finale	Dimanche 27/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
Vainqueur 1 – Vainqueur 2		
Vainqueur 3 – Vainqueur 4		

Coupe 77 U16		
Tour 5	1/8 de Finale	Dimanche 16/02/2025 (Date limite le 23/03/2025)
A	23/03/2025 – Meaux CS 22 – Ent.Usbpo/Espb 21	
C	23/03/2025 - Dammarie FC 21 – Nandy FC 21	
Tour 6	1/4 de Finale	Dimanche 23/03/2025 (Date limite le 27/04/2025)
1	27/04/2025 si Meaux CS 22– Gretz T. 21 Sans date si Ent.Usbpo/Espb 21– Gretz T. 21	
2	27/04/2025 - Dammarie FC 21 ou Nandy FC 21– Vaires 22	
3	Bussy 22– Pontault UMS 21	
4	Fontainebleau 21– Melun FC 22	
Tour 7	1/2 Finale	Dimanche 27/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Vainqueur 3 – Vainqueur 4	

Coupe Comité U18		
Tour 2	1/8 de Finale	Dimanche 16/02/2025 (Date limite le 23/03/2025)
A	16/03/2025– Presles 21 – Crecy 21	
C	16/03/2025 – Lagny 21 – CPSP 22	
Tour 3	1/4 de Finale	Dimanche 23/03/2025 (Date limite le 27/04/2025)
1	27/04/2025 - Presles 21 ou Crecy 21– Othis 21	
2	06/04/2025 si Lagny 21 – Montereau 22 20/04/2025 si CPSP 22 – Montereau 22	
4	20/04/2025 - Lieusaint 22 – Ent.Plaine F/Claye 23	
Tour 4	1/2 Finale	Dimanche 27/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	OI.Loing 21 – Vainqueur 4	

Coupe 77 U18		
Tour 4	1/8 de Finale	Dimanche 16/02/2025 (Date limite le 23/03/2025)
G	23/03/2025 Meaux CS 22 – Claye S. 22	
Tour 5	1/4 de Finale	Dimanche 23/03/2025 (Date limite le 27/04/2025)
1	Val d'Europe 21– Val de France 21	
2	Chelles 21 – Briard 21	
3	Vaires 21– Savigny FC 21	
4	27/04/2025 - Meaux CS 22 ou Claye S. 22 – Montereau 21	
Tour 6	1/2 Finale	Dimanche 27/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Vainqueur 3 – Vainqueur 4	

Coupe Comité Seniors		
Tour 5	1/4 de Finale	Dimanche 23/03/2025 (Date limite le 27/04/2025)
1	20/04/2025 Nanteuil 2 – Cesson VSD 2	
2	Montereau 2 –Courtry Academie 2	
3	Sans date - Lognes 2 –Emerainville 1	
4	20/04/2025 - Courtry F. 1– Pontault Port. 2	
Tour 6	1/2 Finale	Dimanche 27/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Vainqueur 3 – Vainqueur 4	

Coupe 77 Seniors		
<u>Tour 5</u>	<u>1/4 de Finale</u>	<u>Dimanche 23/03/2025 (Date limite le 27/04/2025)</u>
1		Brie FC 1 – Lognes 1
2		Val de France 1 – MCG 2
3		Villeparisis 1 – Montereau 1
4		Claye S. 3 – Vaires 1
<u>Tour 6</u>	<u>1/2 Finale</u>	<u>Dimanche 27/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)</u>
		Vainqueur 1 – Vainqueur 2
		Vainqueur 3 – Vainqueur 4

l'attestation officielle du propriétaire du terrain autorisant la création d'un équipement sur sa propriété **uniquement si le porteur du projet n'est pas le propriétaire du terrain ou des équipements concernés** manquante

Dossier incomplet

PONTAULT COMBAULT

Dossier incomplet plus de 3 mois après la fin des travaux

Dossier irrecevable

Demandes d'informations :

BOISSISE LE ROI : Création d'un terrain synthétique – Renseignements transmis

SAINT SOUPPLETS : Création d'un terrain synthétique – Renseignements transmis

LA FERTE SOUS JOUARRE : Création d'un terrain synthétique – Renseignements transmis

GRANDE PAROISSE : éclairage– Renseignements transmis

FONTENAY TRESIGNY : Création d'un terrain synthétique – Renseignements transmis

MONCOURT : Création d'un terrain synthétique – Renseignements transmis

DAMMARTIN EN GOELE : Création d'un terrain synthétique – Renseignements transmis

LE PIN : Transport – Renseignements transmis

LES ETOILES DE MOUSSY : Transport – Renseignements transmis

PAYS BIERES : éclairage– Renseignements transmis

Prochaine réunion sur convocation.



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du Jeudi 20 Mars 2025

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

La Commission réclame, pour la première fois, les feuilles de match suivantes :

Jour de Coupe U12/U13 du 15/03/25

- Poule E à Ferrières
- Poule H à Collégien

Foot Passion U10/U11 du 15/03/25

- Poule A à Claye Souilly

Foot Passion U12/U13 du 15/03/25

- Poule D à Collégien
- Poule F à Avon
- Poule G à Ponthierry
-

FORFAITS CHALLENGE DU 15/03/24

CHALLENGE FOOT PASSION U12/U13

A MARLES

Lecture du courriel du club de MONTHYON en date du 13/03/2025 avisant du forfait de son équipe

*Forfait avisé

CHALLENGE FOOT PASSION U12/U13

A CRECY

Lecture du courriel du club de COURTRY FOOTBALL avisant du forfait de son équipe

***Forfait avisé**

CHALLENGE FOOT PASSION U10/U11

A BRIE NORD

Lecture de la Feuille de Match

L'équipe de LESIGNY 11 ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de LESIGNY (cf : Annexe financière du Football Animation)

ETUDES DE DOSSIER

JOUR DE COUPE U10/U11 du 15/03/2025 – POULE D

Club Organisateur : SERVON

Équipes présentes : Servon 1 – Le Mée 2 – Melun 12 – Pommeuse 1

Réception et lecture de la feuille de match.

Lecture du mail de Servon indiquant que Le Mée 2 n'a pas laissé sa feuille de composition au club recevant. Considérant que l'équipe de Le Mée 2 n'as pas laisser la feuille de composition malgré les demandes du club recevant.

La Commission demande des explications au club de Le Mée concernant l'absence de feuille de composition pour le mardi 25/03.



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du Vendredi 21 Mars 2025

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

FESTIVAL FOOT U13 G

La commission publie la liste des équipes qualifiées pour la Finale Départementale du Samedi 05 Avril 2025 (**Sous réserve de procédure**)

POULE A : SENART MOISSY 1 – MAGNY 31

POULE B : MELUN FC 1 – MONTEREAU 31

POULE C : CS MEAUX 31 – VAIRES 31

POULE D : LOGNES 31 – CPS PROVINS 1

POULE E : VAUX ROCHETTE 31 – ROISSY 31

POULE F : LE MEE 31 – FONTAINEBLEAU 31

POULE G : BUSSY 1 – ST MARD 1

POULE H : DAMMARIE 1 – PAYS DE L'OURCQ 1

FESTIVAL FOOT U13 F

La commission publie la liste des équipes qualifiées pour la Finale Départementale du Samedi 05 Avril 2025 (**Sous réserve de procédure**)

POULE A : VAUX LA ROCHETTE 1 – MELUN 1

POULE B : VILLEPARISIS 1 – EFSSM 1G

POULE C : MEAUX 1 – GRETZ OZOIR 1

POULE D : LOGNES 1G – SENART MOISSY 1

La réunion des clubs finalistes se déroulera le **jeudi 27 Mars 2025.**

Une communication sur les boîtes mails officielles des clubs sera faite.

Agenda Technique

FORMATIONS CFI de MARS à JUIN 2025

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
CFI U6-U9	1^{er} jour 31/03/2025 2^{ème} jour 28/04/2025	MONTRY	COMPLETE	
CFI U10-U13	1^{er} jour 28/03/2025 2^{ème} jour 29/04/2025	MONTRY	COMPLETE	
CFI FUTSAL U13-U15 initiation	22 et 23/04/25	COUTRY	7	14
CFI U6-U9	1^{er} jour 05/05/2025 2^{ème} jour 02/06/2025	A MORMANT	12	12
CFI U10-U13	1^{er} jour 06/05/2025 2^{ème} jour 03/06/2025	PONTHIERRY	COMPLETE	

CERTIFICATIONS 2025

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
CERTIFICATION 1	26/04/2025	MONTRY	0	8
CERTIFICATION 2	26/04/2025	MONTRY	0	8
CERTIFICATION 3	26/04/2025	MONTRY	0	8

ATTESTATIONS FEDERALES 2025

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
-------	------	----------	------------------------	------------------

Agenda Technique

Attestation fédérale Golf Foot	10/04/2025	SITE A DETERMINER	0	24
Attestation fédérale foot en marchand	19/05/2025	MONTRY	0	24
Attestation Ethique et Intégrité	25/03/2025	LE MEE S/SEINE	15	9
Attestation Ethique et Intégrité	22/04/2025	MONTRY	0	24

JOURNEES COMPLEMENTAIRES 2025

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
Journée complémentaire DF COACH JEUNE	12/04/2025	A DAMMARIE LES LYS	13	11
Journée complémentaire DF COACH SENIORS	30/06/2025	MONTRY	3	21



FEMININES
PLATEAU U9F
SAMEDI 22/03/2025

Club recevant	OZOIR		
	OZOIR - GRETZ TOURNAN	VILLEPARISIS	ST PATHUS OISSERY
	MEAUX 1	MEAUX 2	LOGNES
	MITRY MORY	ESPOIR FEMININ	DAMMARIE FC
	ENTENTE FEMININE SUD S&M 1	MOISSY 1	VAL D'EUROPE
	ENTENTE FEMININE SUD S&M 2	MOISSY 2	COMBS LA VILLE

Club recevant			

Club recevant			

Club recevant			

Club recevant			



Football d'Animation
Festifoot U8/U9 - Foot à 5
SAMEDI 22 MARS 2025

Club recevant	VILLEPARISIS		VILLEPARISIS		BUSSY	
	VILLEPARISIS	5	VILLEPARISIS	5	BUSSY	4
	LOGNES	5	LOGNES	5	ST PATHUS	3
					MEAUX	5
		10		10		12

Club recevant	MOUSSY		PONTAULT PORTUGAIS		FERRIERES	
	MOUSSY	1	PONTAULT PORTUGAIS	4	FERRIERES	6
	CHELLES	4	VAIRES	5	FERTE SOUS JOUARRE	5
	CLAYE	6	CHELLES	3	BRIE EST	1
	CONGISSOIS	1				
		12		12		12

Club recevant	BRIE FC		ANNET		CRECY	
	BRIE FC	6	ANNET	2	CRECY	4
	MEAUX	4	AS CHAMPS	2	POMMEUSE	2
	VAL DE France	4	OTHIS	4	CHANGIS	2
			NOISIEL FA	3	AFPO	4
		14		11		12

Club recevant	TRILPORT		VAL D EUROPE		THORIGNY	
	TRILPORT	4	VAL D'EUROPE	5	THORIGNY	2
	MAGNY	3	NANTEUIL	3	VAL D'EUROPE	5
	COSMO	2	BRIE NORD	4	PLAINE DE France	2
	TORCY	3			VILLENY	2
		12		12		11

Club recevant	QUINCY		ST THIBAULT		LAGNY	
	QUINCY	6	ST THIBAULT	3	LAGNY	6
	BUCEENNE	4	MONTHYON	2	COURTRY FOOTBALL	4
	ST MARD	3	DAMMARTIN	4	DAMMARTIN	4
			CHAUCONIN	3		
		13		12		14

Club recevant	REBAIS		CHAMPS FFC		LE PIN	
	REBAIS	3	CHAMPS FFC	7	LE PIN	2
	MOUROUX	2	MITRY	4	COLLEGIEN	3
	JOUARRE	4	EMERAINVILLE	1	NOISIEL FA	4
	ESBLY	2			COURTRY ACADEMY	3
		11		12		12

Club recevant	BREUILLOISE					
	BREUILLOISE	4				
	VAL DE France	4				
	COULOMMIERS	4				
		12		0		0



Football d'Animation

Festifoot U8/U9 - Foot à 5

SAMEDI 22/03/2025

Club recevant	MELUN (U8) - 14H30		MOISSY (U8) - 14H		PONTHIERRY (U8) - 14H	
	MELUN	4	MOISSY	3	PONTHIERRY	3
	MORMANT	3	CESSON	2	ALLIANCE	4
	LE MEE	3	LE MEE	3	LE CHATELET	1
	NANDY	2				
		12		8		8

Club recevant	DAMMARIE (U8) - 14H		PONTHIERRY (U9) - 14H		MOISSY (U9) - 14H	
	DAMMARIE	3	PONTHIERRY	3	MOISSY	3
	CESSON	2	VAUX	2	LE MEE	3
	SAVIGNY	2	SAVIGNY	2	DAMMARIE	2
	USBPO	2				
	VAUX	3				
	BOMBON	1				
		13		7		8

Club recevant	CESSON (U9) - 14H		LE CHATELET (U9) - 13H30		OLYMPIQUE DU LOING	
	CESSON	2	LE CHATELET	2	OLYMPIQUE DU LOING U8	4
	LE MEE	2	BOMBON	1	AVON	3
	NANDY	2	MELUN	3	PAYS BIERES	3
			USBPO	2	GATINAIS	3
		6		8		13

Club recevant	LA FORET		AMICALE BOCAGE		GOUAIX	
	LA FORET	1	AMICALE BOCAGE	2	GOUAIX	3
	HVS	2	RCPF	3	LONGUEVILLE	3
	CHAMPAGNE	4	BOIS LE ROI	4	JOUY YVRON	2
	OLYMPIQUE DU LOING U9	3	MORET VENEUX	3	ST GERMAIN LAVAL	1
	EBNSP	2			PROVINS	3
					VARENNES	2
		12		12		14

Club recevant	ARC EN CIEL		BRAY SUR SEINE		ROISSY	
	ARC EN CIEL	2	BRAY SUR SEINE	2	ROISSY U8	4
	PROVINS	2	MONTEREAU	5	UMS PONTAULT U8	3
	NANGIS	3	GRANDE PAROISSE	2	PRESLES	3
	VARENNES	2	MAROLLES	3	OZOUEUR LE VOULGIS	2
		9		12		12

Club recevant	GRETZ TOURNAN		FONTENAY TRESIGNY		CHEVRY	
	GRETZ TOURNAN U8	4	FONTENAY TRESIGNY	3	CHEVRY	2
OZOIR U8	3	OZOIR U9	2	BRIARD U8	2	
VAL DE L'YERRES	3	VERNEUIL	1	LESIGNY	2	
		COMBS U9	2	COMBS U8	2	
	10		8		8	

Club recevant	SERVON		PONTAULT UMS			
	SERVON	3	PONTAULT UMS U9	4		
GRETZ TOURNAN	2	GUIGNES	4			
ROISSY EN BRIE U9	2	BRIARD U9	2			
LIEUSAINTE U9	2					
MARLES	3					
	12		10		0	



FILLOFOOT U6F-U7F

OZOIR

SAMEDI 29/03/2025

Horaires	OZOIR		
	ENT FEMININE SUD S&M 2	ENT FEMININE SUD S&M 1	OZOIR-GRETZ
	ESPOIR FEMININ		



FEMININES PLATEAU U9F

SAMEDI 29/03/2025

Club recevant	MEAUX		
	OZOIR - GRETZ TOURNAN	VILLEPARISIS	ST PATHUS OISSERY
	MEAUX 1	MEAUX 2	LOGNES
	MITRY MORY	ESPOIR FEMININ	

Club recevant	ENTENTE FEMININE SUD S&M		
	ENTENTE FEMININE SUD S&M 1	MOISSY 1	DAMMARIE FC
	ENTENTE FEMININE SUD S&M 2	MOISSY 2	COMBS LA VILLE



Football d'Animation
Festifoot U6/U7 - Foot à 4
SAMEDI 29 MARS 2025

Club recevant	DAMMARTIN		ESBLY		FERRIERES	
	DAMMARTIN	8	ESBLY	2	FERRIERES	4
	CLAYE	6	VAL D'EUROPE	4	BUSSY	6
			MOUROUX	2	PORTUGAIS PONTAULT	4
			TORCY	4		
		14		12		14

Club recevant	THORIGNY		CRECY		VAL DE France	
	THORIGNY	2	CRECY	4	VAL DE France	6
	VAIRES	6	CHAMPS FFC	6	LOGNES	5
	BREUILLOISE	2	REBAIS	2	BRIE EST	1
	AS CHAMPS	2			COSMO	1
		12		12		13

Club recevant	SAINT PATHUS		JOUARRE		MAGNY	
	ST PATHUS	3	JOUARRE	2	MAGNY	2
	VILLEPARISIS	5	MEAUX	7	TORCY	4
	MITRY	4	BRIE NORD	5	POMMEUSE	3
					EMERAINVILLE	2
		12		14		11

Club recevant	COULOMMIERS		VILLENROY		COLLEGIEN	
	COULOMMIERS	3	VILLENROY	3	COLLEGIEN	4
	FERTE SOUS JOUARRE	4	OTHIS	3	VILLEPARISIS	5
	QUINCY	6	CONGISSOIS	1	NANTEUIL	3
	BUCEENNE	2	MONTHYON	1		
			CHANGIS	1		
			AFPO	3		
		15		12		12

Club recevant	LAGNY		SAINT THIBAUT		ANNET	
	LAGNY	5	ST THIBAUT	2	ANNET	3
	CHELLES	4	NOISIEL FA	5	TRILPORT	4
	COURTY ACADEMY	3	COURTY FOOTBALL	5	PLAINE France	2
	CHAUCONIN	2			ST MARD	3
					MOUSSY	1
		14		12		13

Club recevant	VAL D EUROPE					
	VAL D'EUROPE	4				
	CHELLES	5				
	BRIE FC	3				
	LE PIN	2				
		14		0		0



Football d'Animation

Festifoot U6/U7 - Foot à 4

SAMEDI 29/03/2025

Club recevant	ROISSY		PONTAULT UMS		CHEVRY	
	ROISSY U7	4	PONTAULT U6	4	CHEVRY	2
	LIEUSAINT U7	4	COMBS U6	2	OZOUEUR LE VOULGIS	2
	PONTAULT UMS U7	3	LIEUSAINT U6	4	VAL DE L'YERRES	2
	COMBS U7	2	BRIARD U6	3	OZOIR U6	3
	BRIARD U7	3	VERNEUIL L'ETANG	1	GRETZ U6	2
					ROISSY U6	2
		16		14		13

Club recevant	SERVON		MARLES		PONTIERRY (U6) -14H	
	SERVON	3	MARLES	2	PONTIERRY	1
	LESIGNY	3	PRESLES	2	SAVIGNY	2
	GRETZ U7	4	FONTENAY TRESIGNY	2	LE MEE	2
	OZOIR U7	4	GUIGNES	4		
		14		10		5

Club recevant	MORMANT (U6) - 13H30		MELUN (U6) - 14H30		PONTIERRY (U7) - 14H	
	MORMANT	2	MELUN	3	PONTIERRY	2
	LE MEE	2	MOISSY	3	SAVIGNY	2
	CESSON	3	DAMMARIE	3	USBPO	3
	LE CHATELET	2	USBPO	3	MORMANT	2
	NANDY	3			MELUN	3
		12		12		12

Club recevant	CESSON (U7) - 14H		DAMMARIE (U7) -14H		PAYS BIERES	
	CESSON	3	DAMMARIE	4	PAYS BIERES	1
	MOISSY	4	LE MEE	2	HVS	1
	LE MEE	3	BOMBON	1	CHAMPAGNE	4
	MELUN	2	NANDY	3	MORET-VENEUX	3
					OLYMPIQUE DU LOING	4
					LA FORET	1
		12		10		14

Club recevant	GATINAIS		PROVINS		GRANDE PAROISSE	
	GATINAIS	3	PROVINS	4	GRANDE PAROISSE	2
	RCPF	4	LONGUEVILLE	1	JOUY YVRON	1
	AVON	3	BRAY	1	MAROLLES	2
	BOIS LE ROI	2	VARENNES	4	ST GERMAIN LAVAL	1
	AMICALE BOCAGE	2			NANGIS	3
		14		10		9



Football d'Animation
Festifoot U8/U9 - Foot à 5
SAMEDI 29 MARS 2025

Club recevant	COLLEGIEN		VILLENOY		NANTEUIL	
	COLLEGIEN	3	VILLENOY	2	NANTEUIL	3
	ESBLY	2	MAGNY	3	CHAUCONIN	3
	CHAMPS FFC	3	AFPO	4	BUSSY	4
	VAL D'EUROPE	5	ST PATHUS	3	LE PIN	2
		13		12		12

Club recevant	MITRY		OTHIS		CLAYE	
	MITRY	4	OTHIS	4	CLAYE	6
	VAL D'EUROPE	5	BRIE FC	6	FERRIERES	6
	LOGNES	5	ANNET	2		
		14		12		12

Club recevant	BUCEENNE		BRIE NORD		TORCY	
	BUCEENNE	4	BRIE NORD	4	TORCY	3
	BRIE EST	1	TRILPORT	4	THORIGNY	2
	COSMO	2	COURTY FOOTBALL	4	DAMMARTIN	4
	MOUROUX	2			ST THIBAULT	3
	POMMEUSE	2				
		11		12		12

Club recevant	MEAUX		CHANGIS		AS CHAMPS	
	MEAUX	4	CHANGIS	2	AS CHAMPS	2
	QUINCY	6	CONGISSOIS	1	CHELLES	4
	JOUARRE	4	COULOMMIERS	4	LAGNY	6
			MEAUX	5		
		14		12		12

Club recevant	CHELLES		BREUILLOISE		FERTE JOUARRE	
	CHELLES	3	BREUILLOISE	4	FERTE/JOUARRE	5
	DAMMARTIN	4	VAL DE France	4	REBAIS	3
	CHAMPS FFC	4	PLAINE DE France	2	MEAUX	5
	MONTHYON	2	EMERAINVILLE	1		
			MOUSSY	1		
		13		12		13

Club recevant	VAIRES		NOISIEL FA		PONTAULT PORTUGAIS	
	VAIRES	5	NOISIEL FA	4	PONTAULT PORTUGAIS	4
	CRECY	4	LOGNES	5	VILLEPARISIS	6
	ST MARD	3	COURTY ACADEMY	3	NOISIEL FA	3
	VAL DE France	4				
		16		12		13

Club recevant						
		0		0		0



Football d'Animation

Festifoot U6/U7 - Foot à 4

SAMEDI 29/03/2025

Club recevant	ROISSY		PONTAULT UMS		CHEVRY	
	ROISSY U7	4	PONTAULT U6	4	CHEVRY	2
	LIEUSAINT U7	4	COMBS U6	2	OZOUEUR LE VOULGIS	2
	PONTAULT UMS U7	3	LIEUSAINT U6	4	VAL DE L'YERRES	2
	COMBS U7	2	BRIARD U6	3	OZOIR U6	3
	BRIARD U7	3	VERNEUIL L'ETANG	1	GRETZ U6	2
					ROISSY U6	2
		16		14		13

Club recevant	SERVON		MARLES		PONTIERRY (U6) -14H	
	SERVON	3	MARLES	2	PONTIERRY	1
	LESIGNY	3	PRESLES	2	SAVIGNY	2
	GRETZ U7	4	FONTENAY TRESIGNY	2	LE MEE	2
	OZOIR U7	4	GUIGNES	4		
		14		10		5

Club recevant	MORMANT (U6) - 13H30		MELUN (U6) - 14H30		PONTIERRY (U7) - 14H	
	MORMANT	2	MELUN	3	PONTIERRY	2
	LE MEE	2	MOISSY	3	SAVIGNY	2
	CESSON	3	DAMMARIE	3	USBPO	3
	LE CHATELET	2	USBPO	3	MORMANT	2
	NANDY	3			MELUN	3
		12		12		12

Club recevant	CESSON (U7) - 14H		DAMMARIE (U7) -14H		PAYS BIERES	
	CESSON	3	DAMMARIE	4	PAYS BIERES	1
	MOISSY	4	LE MEE	2	HVS	1
	LE MEE	3	BOMBON	1	CHAMPAGNE	4
	MELUN	2	NANDY	3	MORET-VENEUX	3
					OLYMPIQUE DU LOING	4
					LA FORET	1
		12		10		14

Club recevant	GATINAIS		PROVINS		GRANDE PAROISSE	
	GATINAIS	3	PROVINS	4	GRANDE PAROISSE	2
	RCPF	4	LONGUEVILLE	1	JOUY YVRON	1
	AVON	3	BRAY	1	MAROLLES	2
	BOIS LE ROI	2	VARENNES	4	ST GERMAIN LAVAL	1
	AMICALE BOCAGE	2			NANGIS	3
		14		10		9



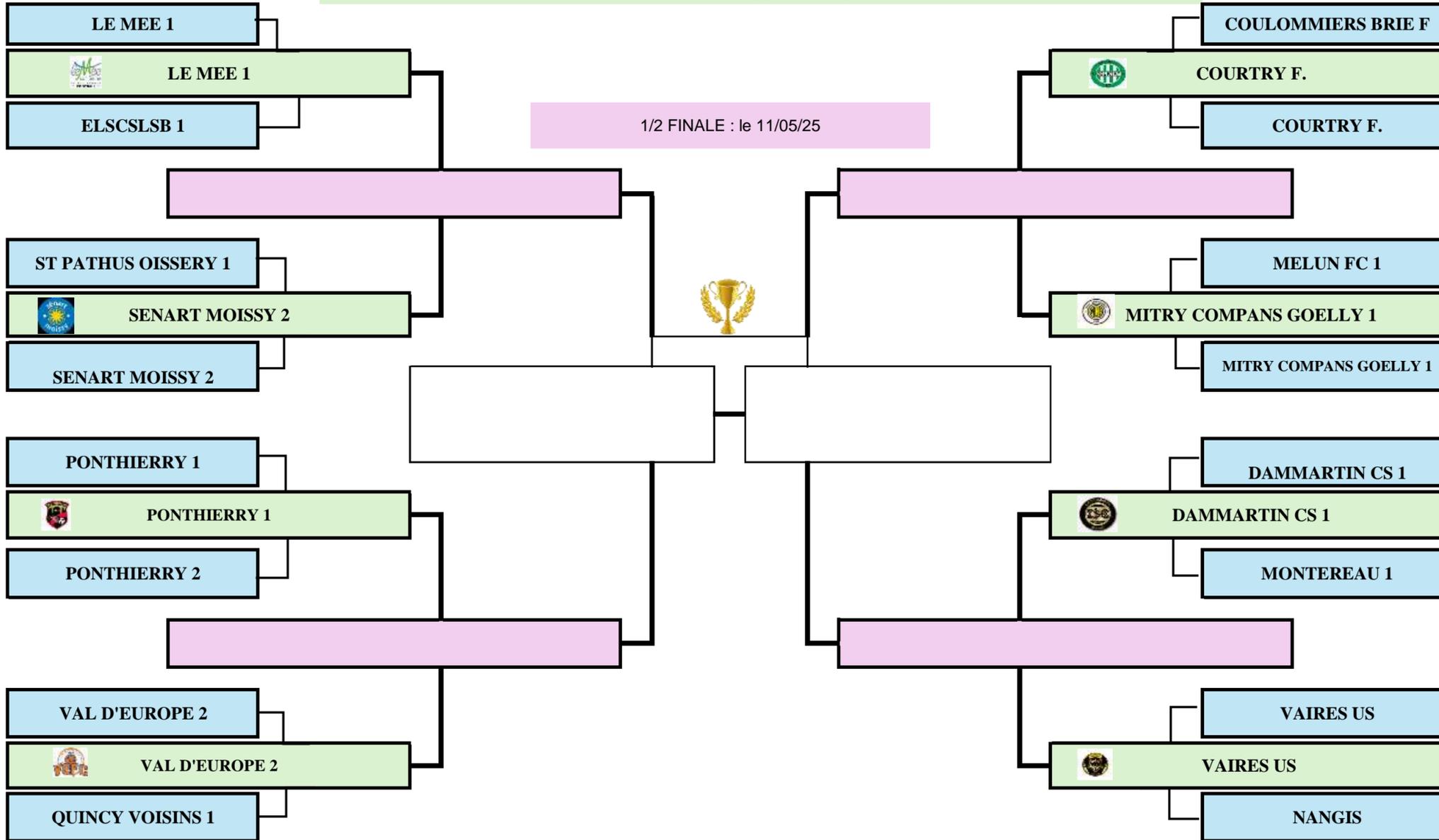
COUPE CRITERIUMS FEMININS U15 à 8 2024/2025



1/8 DE FINALE : le 16/03/25

1/4 de FINALE le 06/04/25

1/2 FINALE : le 11/05/25

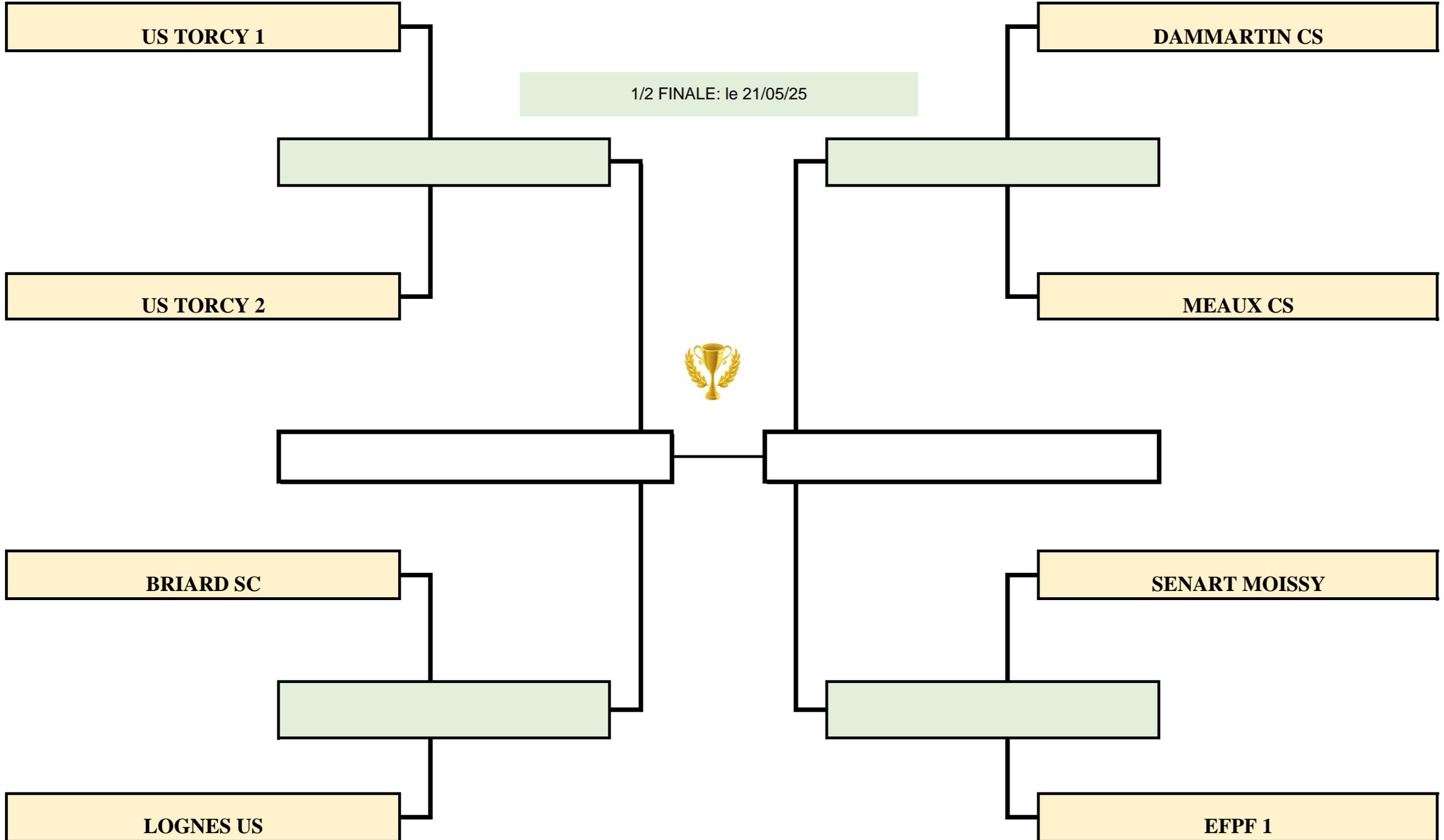




COUPE 77 U18F 2024/2025



1/4 DE FINALE: le 19/04/25

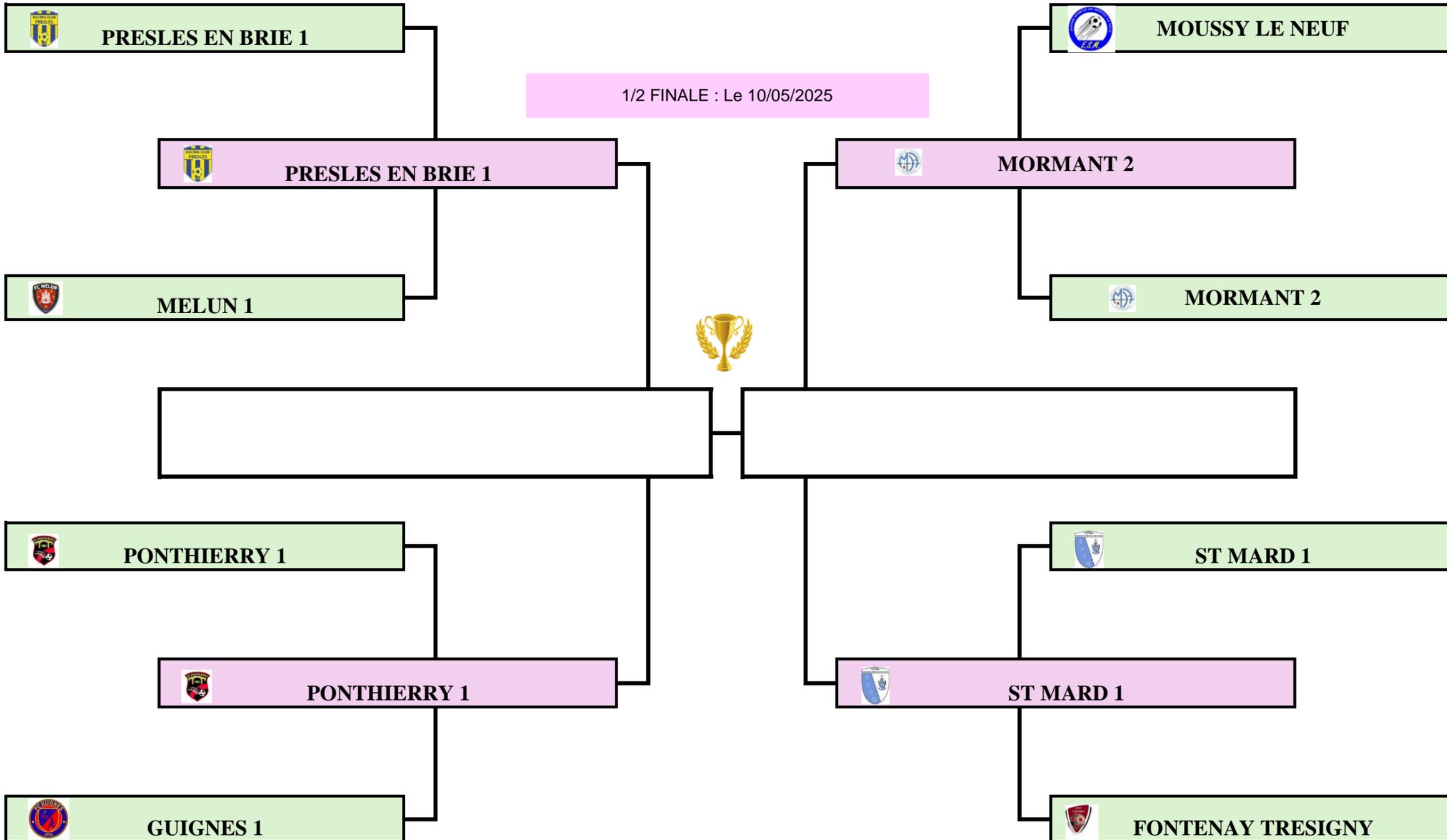




COUPE CRITERIUMS FEMININS SENIORS à 8 2024/2025



1/4 DE FINALE : le 15/03/2025





COUPE CRITERIUMS FEMININS U18 à 8 2024/2025



1/4 DE FINALE : le 15/03/2025

